Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2025.006 Marmande le 18 février 2025

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 17 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 11 février 2025 s'est réuni le Lundi 17 février 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

- - - - - - - - - -

Séverine Chastaing est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le MAIRE dispose de 4 pouvoirs de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

Monsieur Le Maire souhaite dire quelques mots en introduction.

Il souhaite tout d'abord rendre hommage à Monsieur Olivier Gaupillat décédé. Il était élu au conseil municipal de 2000 à 2003, tête de liste en 2001. C'était un opticien, une personne très connue dans la ville, un homme affable, de débat, un homme de conviction qui a servi notre ville. Monsieur Le Maire demande une minute de silence.

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs choses se sont passées dans notre ville.
Il va être assez bref. Depuis le dernier conseil municipal, plusieurs réunions se sont tenues notamment pour le PLU, le Scot, le PADD, mais également pour le CLSPD. Monsieur Le Maire précise à ce propos que la présentation du PADD, (projet d'aménagement développement durable) un des éléments clés du PLU et du CLSPD qui, lui, concerne la sécurité, la prévention de la délinquance, se fera lors d'un conseil exceptionnel le lundi 10 mars prochain.

Dans 15 jours, le 25 mars le conseil municipal sera consacré au budget.
Pour éviter de le surcharger cela lui paraissait plus opportun. Il rappelle donc les dates du 10 mars et du 24 mars pour les prochains conseils municipaux.

Il explique que prochainement le « Verger à tulipes de Bouilhats » sera reconnu « espèce agro écologique remarquable ». La floraison de ces fameuses tulipes est prévue mi-mars. La fête de la tulipe est programmée à ce moment-là.

Le festival Tek Art arrive lui aussi au mois de mars. Entièrement porté par la direction de la culture, ce festival s'étoffe et associe de multiples partenaires. Une réunion concernant les ICC (industries culturelles et créative) a eu lieu. La majorité poursuit son travail avec la DRAC.

Monsieur Le Maire souligne qu'une réunion de travail en présence du directeur du CHIC, du président de la CME, (commission médicale d'établissement), du vice-président et de lui - même s'est tenue avec pour objet une intervention auprès de l'ARS pour le remplacement du directeur. Il en parlera plus longuement à la fin du conseil puisqu'une question écrite à trait à cela.

Il était à Paris la semaine dernière dans le cadre d'une délégation pour le développement des villes sous-préfectures. Il a été reçu au ministère de l'aménagement du territoire et de la cohésion territoriale. Le but était de porter les particularités des villes sous-préfectures
quelle que soit leur taille. Ces villes portent des charges inhérentes à leur statut.
Il souligne que ce ne sont pas que des revendications d'argent mais aussi des organisations de moyens mis à la disposition, à la fois des maires de villes sous-préfectures, mais aussi des sous-préfets eux-mêmes.
Il précise que les villes sous-préfecture représentent finalement le squelette de notre République. Il ne faut pas les délaisser.

Un autre point important qui a fait débat, il n'y a pas longtemps et qui continuera à faire débat concerne les déchets ménagers.
Il rappelle que la compétence appartient à Val de Garonne Agglomération.
La TEOMI (taxe incitative) a été mise en place pour réduire les déchets, inciter les gens à mieux trier. La poubelle « dite noire » est celle qui se remplit quand on ne peut plus trier.
Il précise qu'il faut essayer de réduire le tonnage de déchets qui vont soit à l'enfouissement soit à l'incinération.
Pour Val de Garonne agglomération les déchets vont à l'enfouissement. Sur le territoire il n'y a qu'un seul incinérateur au Passage d'Agen.
Monsieur Le Maire explique que la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), apparaîtra en 2026 sur la feuille d'imposition.
Pour l'année 2025, la part incitative sera calculée sur le nombre de bacs relevés par foyer. Il y aura un décalage d'une année sur l'autre. Le prix approximatif de la levée a été fixé autour de 4,60 €. Pour l'année prochaine 2026, il y aura une augmentation (et ce comme tous les ans) de la taxe votée jeudi dernier en conseil communautaire.
Différents taux (suivant les services offerts) ont été proposés.
Il explique qu'en centre-ville, le taux est plus élevé qu'en zone pavillonnaire, lui-même supérieur à la zone rurale.
En centre-ville, plusieurs collectes sont effectuées : la collecte des ordures ménagères, la collecte des cartons, et des encombrants à la demande. Il souligne que ce dernier service est à son avis peu utilisé. Les encombrants sont également ramassés en zone pavillonnaire mais pas en zone rurale. Tout cela sera harmonisé en 2026.

En conseil communautaire, une motion de soutien au centre hospitalier intercommunal Marmande Tonneins a été votée. Il propose qu'elle soit également votée ce soir en conseil municipal.
Il explique que l'hôpital de Marmande est au sein de ce qu'on appelle un GHT (groupement hospitalier de territoire). La « tête de pont » de ce groupement est l'hôpital d'Agen, viennent ensuite l'hôpital de Marmande et de Villeneuve.
Chaque coopération dispose d'un directeur. À Marmande, notre directeur va prendre sa retraite. Il est titulaire d'un compte épargne temps de plus de 18 mois et quittera les effectifs dans quasiment un an et demi. Son poste durant toute cette période n'est pas ouvert mais reste cependant vacant sur le siège. L'hôpital est cependant dans l'impossibilité de recruter.

Durant cette période, le directeur d'Agen assurera la direction.
Cela a provoqué une inquiétude au sein du personnel médical, paramédical, hospitalier, des élus, des membres du conseil de surveillance. Tout le monde s'inquiète de cette situation et ne voudrait pas que cela se pérennise. Il souligne, comme beaucoup, que cette option de « directeur délégué » n'est pas une bonne solution.

Monsieur Le Maire reprend la motion qui a été distribuée sur table.

Dossier n°1 Motion du conseil municipal de Marmande - relative au maintien d'une direction autonome pour le centre hospitalier intercommunal de Marmande Tonneins (CHIC MT)

Lors de la cérémonie des vœux du Centre hospitalier intercommunal de Marmande-Tonneins (CHIC MT), son directeur actuel a annoncé son prochain départ à la retraite.
Entre la cessation effective de son activité, prévue en août 2025, et son départ officiel à la retraite, en janvier 2027, un intérim devrait être assuré par la direction du centre hospitalier Agen-Nérac, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).
Les personnels du CHIC MT et les acteurs locaux alertent sur le risque de remise en cause du principe même d'une direction locale autonome. Une telle évolution serait préjudiciable à l'attractivité de l'établissement et à l'offre de soins de proximité, deux enjeux essentiels pour notre territoire.

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Lot-et-Garonne, créé en 2016, regroupe plusieurs établissements de santé, dont le CHIC MT. Son objectif initial est de renforcer la coopération entre ces structures tout en garantissant leur autonomie. Or, le CHIC MT joue un rôle crucial dans l'offre de soins du Lot-et-Garonne :

- Il dessert un bassin de population de 110 000 habitants dans l'ouest du département ;
- Il est le deuxième établissement du GHT en termes d'activité et d'attractivité ;
- Son orientation naturelle vers Bordeaux impose des stratégies de coopération distinctes et complémentaires de celles du centre hospitalier Agen-Nérac, plus tourné vers Toulouse.

Face à l'incertitude suscitée par la mise en place d'un intérim, les professionnels du CHIC MT et les acteurs locaux de la communauté de santé demandent des garanties pour assurer le maintien et le développement de l'offre de soins de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte la présente motion, sollicite le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine pour le maintien d'un poste de directeur de plein exercice implanté localement sur le site du CHIC MT, appelle à une vigilance accrue quant au bon déroulement de la période d'intérim, afin qu'elle garantisse la sérénité et les moyens nécessaires au maintien des conditions d'exercice des équipes du CHIC MT, de son attractivité et de la bonne prise en charge des patients, rappelle que le CHIC MT, son autonomie et son offre de soins de proximité sont indispensables à notre territoire et à ses habitants.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31- Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27.01.2025

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2025

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31- Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 - Rapport d'Orientations Politiques 2025

La loi oblige la Ville de Marmande à tenir un Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Ce débat donne lieu à une délibération destinée à prendre acte qu'il a bien eu lieu.

Il s'attache à présenter « les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » (article L. 2312-1 du CGCT).

Mais, il n'oblige pas à avoir un débat de fond sur les orientations de la politique municipale.

Cependant, nous en avons la volonté.

Comme les années antérieures, ce présent rapport, et en particulier son annexe, a pour objet de permettre ce débat de fond.

Lecture du rapport par les différents élus.

Christian Sorin présente la participation citoyenne.
Leur objectif est de faire avec les agents : « fabriquer du commun »
Il souligne la fidélité aux engagements citoyens avec l'organisation d'un hackathon (5 projets ont été retenus). Il souligne qu'à son issue un hackathon des jeunes sera organisé, et la création de réseaux avec d'autres communes.
L'année 2024 a vu la finalisation des jardins familiaux de Thivras avec également l'organisation de rencontres intergénérationnelles et de quartiers, ainsi que la création d'une fresque de la démocratie.

Séverine Chastaing présente la transition écologique.
La transition écologique est ancrée au cœur de la politique de la majorité pour les Marmandais. Elle est ancrée par des actions concrètes locales et réalisables sur le plan financier. Aujourd'hui, au niveau national, voire international, les décisions peuvent sembler complètement contre - productives. La majorité s'attache à rester à Marmande dans cette trajectoire.
Le plan est organisé autour de cinq grands sujets : le plan vélo, les îlots fraîcheur, la préservation de la biodiversité, le plan de sobriété énergétique et la gestion des déchets.
Ce programme est réalisé conjointement avec tous les élus et tous les services. Il est important que chacun et chacune puisse contribuer pleinement et se sentir investi dans cette mission et dans cette volonté de changement. En 2025, concernant le plan vélo, la majorité poursuit le déploiement de la cvcb sur la 708, le déploiement de tout ce qui est stickers sur les voies à contresens vélo de manière à faciliter la vision pour les automobilistes.
Concernant les îlots de fraîcheur, le projet de la majorité est pour cette année 2025 la rénovation de la cour de l'école Jean Jaurès.
Le projet pour la rénovation des cours d'école a été mené en concertation avec les écoles. Elle remercie Monsieur Cardoit et son service pour leur participation.
Concernant la préservation de la biodiversité, nous avons la chance de recevoir le label du Conseil Départemental 47, espace Agro écologique remarquable pour le verger des tulipes de « Mon Désir ». C'est l'aboutissement d'une gestion en lien avec le conservatoire des espaces naturels pour préserver ce site, le rendre accessible aux Marmandais.
La majorité a l'ambition de poursuivre sur le chemin de la biodiversité qui mettra en avant des lieux de la ville de Marmande comme l'îlot Espiet, mais aussi le jardin des Sources, le verger Mon désir, la Filhole et bien d'autres encore. Ce qui permettra aux Marmandais d'avoir un autre regard sur la biodiversité.
Concernant le plan de sobriété énergétique, la phase 1 de réhabilitation de l'école Édouard Herriot a été entamée et la phase 2 se déroulera cette année. C'est un programme ambitieux qui a permis d'accéder au Fond Vert de manière très importante.
Elle souligne que c'est une réussite pour la majorité. Parallèlement à cela, la majorité a un projet de photovoltaïque sur le centre technique incluant un programme d'auto consommation qui sera mis en œuvre dès le premier semestre 2025.
La gestion des déchets est en lien avec le plan propreté. Elle remercie Didier Dubrana, (très actif sur ce sujet et aussi sur le plan vélo), et toutes les équipes du Centre Technique

Municipal. C'est un enjeu très fort pour la collectivité. Le plan mégots a également été lancé et se poursuit en 2025.

Michel Milhac présente la partie : « La politique d'aménagement urbain pour repenser la ville ».
Comme chaque année, il tient à commencer par remercier les agents qui accompagnent les élus dans leurs fonctions. Sans eux, ce rapport d'orientations politiques ne pourrait être mise en place. Il voudrait souligner leur investissement et leur réactivité par rapport à cela.
Pour 2024, comment ne pas parler de la place Clemenceau.
Il rappelle qu'il y a un an nous étions dans une ville avec un ventre ouvert, des travaux et des camions partout, un chamboulement important. Aujourd'hui ce chantier est terminé.
Il est important de souligner qu'il était terminé en temps et en heure et ce en respectant strictement le budget fixé. Il est aussi important de souligner que c'est le chantier d'une vie. Tous les intervenants s'accordaient à dire qu'il y avait fort peu de chances pour qu'ils retrouvent un chantier aussi qualitatif où il n'y avait pas que du goudron. Ce chantier était complexe avec une zone de contraintes en plein centre-ville, avec un impact sur les commerçants, sur les citoyens, les livraisons etc…

Il rappelle que c'est au début de la mandature que Monsieur le Maire lors d'une réunion à la sous-préfecture avait découvert qu'une subvention attendait pour réaliser ce projet.
La majorité a repris ce dossier à zéro, et s'est lancée à corps perdu dans ce travail.

Il souligne la volonté participative. Leur ambition a été de modifier complètement le centre-ville et son accès, une ambition forte de modifier la ville pour les 25 ou 30 années à venir. Pour ce faire, la majorité a créé des zones de fraîcheur, d'ombre, de végétalisation et tout cela avec des contraintes techniques extrêmement fortes.
Il tient à souligner le travail des équipes et en particulier celui de Clémence Joya, agent à la base de ce dossier, qui a créé les bases d'une étude dans le détail. Ce qui a permis ensuite en phase de chantier, de pouvoir travailler avec une vision, un canevas et un fil conducteur à suivre. Aujourd'hui, cette place est terminée, et les retours sont très favorables.
Il souligne que nous avons tous une responsabilité qui est celle d'entretenir, de soigner ce centre-ville. Les végétaux avec des essences différentes qui ont été plantés, n'ont pas été choisis au hasard. Cela suppose un entretien. Il en va de même pour tout ce qui est de la zone de fraîcheur.
Il pense à la responsabilité des citoyens pour que cette place vieillisse bien et que chacun puisse se l'approprier. La majorité a rempli la tâche qui lui était assignée.
La majorité a également travaillé sur l'habitat avec notamment le chantier de logements sociaux de Nexity, Kalilog (48 logements), Domofrance (avec 20 logements).
Sur 2025, la zone commerciale Bley sud a été finalisée. Le dossier Trazit est sorti de terre.
Le lotissement « ex Pampryl » va voir le jour avec 39 lots. La majorité a réalisé le plan triennal demandé par la loi et ce en avance. Il souligne qu'il conviendra dans l'avenir de viser une autre forme d'habitat.
Sur 2025, le plan local de publicité arrêté lors du dernier conseil sera mis en place.
Enfin le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) sera présenté le 10 mars prochain. Le PLU devrait pouvoir être voté en tout début d'année 2026.
Il souligne que l'immeuble des capucins sera acquis par la Candelie dans 2 jours.

Maud Caruhel présente la partie Les politiques territoriales innovantes comme outils de réponse aux défis de demain.
Elle explique que CESAme va continuer sa dynamique. La majorité a décidé d'opter pour une gestion administrative du site en régie.
CESAme a vu la consolidation des structures habitantes de la Rock rap School, des compagnons bâtisseurs et Hydrogène Vallée et a accueilli 4 nouvelles structures, le CIBC, BGE (Conseil gestion et création d'entreprises), ATIS (Association Territoires et Innovation sociale) et l'association « Monte le Son ». La majorité va compléter l'offre de formation sur le territoire, avec en plus de la soudure et de la chaudronnerie, de nouveau plateaux techniques autour de la maintenance industrielle comme conducteur de ligne.
Elle souligne la réhabilitation de l'espace campus formation industrielle sur l'été 2025 et sa mise en sécurité. Parallèlement à ces activités comme l'a dit Monsieur le Maire en introduction il y a également les études des ICC (Industries culturelles et créatives).
Concernant le quartier Baylac - La gravette, Dans le cadre de la politique de la ville le périmètre a été élargi.

La partie habitat / parc centrale sera finalisé début de l'année 2026.

Jean-Claude Feyrit présente le sport.
Il rappelle que l'année 2024 a été une année particulière.
Durant l'été, Marmande a vécu au rythme des jeux olympiques et paralympiques. Ces jours ont montré l'impact structurant du sport et de l'activité physique. Cet évènement international a donné l'occasion de proposer de nombreuses des animations, de partager des moments intenses riches en émotions tels que la cérémonie d'ouverture diffusée au stade Dartiailh, les samedis sport, les journées CLAE'Lympiques en lien avec le service éducation. La ville a reçu les fameuses mascottes « Frige » 2024.
La running color a été un événement marquant.

Toutes ces manifestations ont eu lieu avec tous les partenaires. Marmande a été le seul club du département labellisé 2024.

Les services culturel et sportif ont collaboré pour de nombreuses manifestations. Les structures sportives évoluent avec le passage en leds des terrains pour des économies ainsi que du gymnase Christian Cillières, la gestion de la ressource eau en mettant un arrosage intégré sur le stade Michelon.

Pour 2025, la majorité poursuit la mise en place du plan led, et son étude de faisabilité pour la salle Ladevèze. Ce bâtiment sera rénové. Les clubs ont été associés.
D'autres réalisations importantes sont prévues comme sur le skate Park, l'agrandissement des locaux de l'USM Athlétisme.
Il met également l'accent sur le travail des éducateurs en charge de différents dispositifs (« savoir rouler à vélo », natation…), maintien des activités dans le cadre du Passeport Adultes, soutien autour des actions portées par la Maison Sport Santé Marmandaise et également le bien être.

Le soutien aux associations sera poursuivi.
La quinzaine du sport sera reconduite sur un format identique.

Françoise Verdier et ses élus délégués présentent la culture. Entre mémoire du passé et enjeu d'avenir, la majorité souhaite continuer à mener une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse. Elle cite les différentes structures : le conservatoire Maurice Ravel, le musée Marzelles, la médiathèque Albert Camus, les Archives et le Patrimoine, le théâtre Comoedia.

Alain Le Bris souligne que la majorité a l'ambition de soutenir la création artistique. Le Comoedia poursuit son engagement à la création, la diffusion et la médiation des artistes en résidence.
Il en est de même pour le musée Marzelles. Les expositions permettent aux artistes d'approfondir leur travail, de rencontrer d'autres acteurs culturels, d'échanger des idées et de s'inspirer le tout agrémenté de partage avec les habitants. Le collectif Or Normes, résidence sur le territoire, continue son implantation.

Anne-Laure Gasser explique que la majorité a l'ambition de préserver, enrichir et valoriser notre patrimoine culturel. Le service Archives-patrimoine, suit rigoureusement la restauration de monuments emblématiques comme la Chapelle Saint Benoît, l'orgue de l'église, la Maison des Métiers d'Art ainsi que le jardin du cloître en collaboration avec les services techniques.
Elle souligne qu'un nouveau souffle sera apporté à nos sites patrimoniaux par la création d'un parcours historique en centre-ville. La valorisation des archives et de la mémoire locale sera poursuivie et ce en associant les habitants. Le musée prépare son projet scientifique et culturel autour d'une collection enrichie de nouveaux objets du fonds d'atelier du peintre Abel Boyé, du catalogue anniversaire, d'un film animé sur la vie du peintre.

Dominique Martin souligne qu'un autre axe importe à la majorité celui de rendre la culture accessible et plus inclusive tout en créant du lien social. La médiation reste le dénominateur commun de la politique culturelle de l'ensemble des structures. La politique tarifaire, (ou la gratuité) proposé favorise un accès plus large à la culture.

Le soutien aux associations dans leur initiative reste un marqueur fort de l'action de la majorité. Elle multiplie par exemple les opérations culture hors les murs en pratiquant la décentralisation culturelle dans les quartiers. L'inclusion sociale par la culture, reste une priorité. Ainsi le conservatoire a étendu son offre en proposant de nouveaux enseignements accessibles à d'autres publics. Le Théâtre tout comme la Médiathèque multiplient les initiatives autour de la lecture, des Sciences.

Alain Le Bris souligne que la majorité a l'ambition d'instaurer une transversalité entre structures et acteurs locaux. Les structures de la Direction des Affaires culturelles favorisent en interne comme en externe une approche transversale et collaborative de leurs actions.
En lien avec les jeux Paris 2024, de nombreuses opérations ont été menées avec le sport. Ce qui confirme bien que Marmande est une terre de sport et de culture.
Le festival Tek Art porté par la direction des affaires culturelles depuis 8 années, permet la création artistique, technologie numérique, de faire se rencontrer nombre d'acteurs du territoire.
Dominique Martin explique que développer des partenariats locaux et régionaux est également un objectif de la majorité. La direction renforce son réseau de partenaires par sa présence et sa visibilité, en multipliant les points. Une collaboration se développe entre le musée et l'association Pollen de Monflanquin etc…
Le soutien des collectivités comme le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, le Département, la DRAC, est essentiel pour mener à bien les nombreux projets portés par la commune.

Anne-Laure Gasser précise que Marmande est un pôle incontournable de culture. Toute l'année des évènements se succèdent comme Garorock, les Nuits Lyriques, Jazz Garonne, Mondoclown, Au Fil des ARTS, Tek Art. Marmande est perçue comme une ville de festival.
Ce qui représente une indéniable attractivité touristique à valoriser. La ville élabore un projet autour de la formation, de la création, de la diffusion, et de l'expérimentation au sein du Tiers lieu CESAme dans un espace dédié aux industries culturelles et créatives.

Pour conclure, Françoise Verdier souligne que Marmande est une ville dans laquelle patrimoine et modernité cohabitent harmonieusement. Une culture accessible et ambitieuse est un levier essentiel pour le rayonnement de la ville et la qualité de vie de ses habitants.

Pour la partie Education, Patrick Cardoit commence par remercier la centaine d'agents qui accueillent tous les jours les enfants, les parents, les enseignants dans leur mission auprès des jeunes Marmandais.
Coté administratif, le service a mis en œuvre un dépoussiérage des diverses procédures (règlement intérieur, refonte de documents accessibles sur internet), redéfinition de la procédure des impayés (qui a permis un meilleur recouvrement des factures restées en souffrance), la limitation de l'impression des documents papiers, accès aux factures via internet et la demande de subvention auprès de la CAF.
En 2024, 536 transports en bus ont été réalisés soit quasiment 700 accueils de classes dans les différentes propositions culturelles et sportives de la commune.
Plusieurs aménagements ont été réalisés comme la rénovation énergétique, la rénovation complète des sanitaires d'Herriot, remise à niveau des jeux de cours de trois écoles maternelles, installation d'ouverture sécurisée sur tous les portails. En 2024-2025, c'est la rénovation énergétique de la maternelle Edouard Herriot qui sera mise à l'honneur, et la cour de l'école Jean Jaurès. Il souligne le gros travail de participation des parents, enfants et enseignants pour cette réalisation.

Le service a pu obtenir un accompagnement de la CAF d'un montant de 87 000 €.
Un plan guide végétalisation pour les cours d'écoles a été mis en place. Les enfants verront leur environnement amélioré.
A la rentrée 2024, la commune a encore perdu deux classes. Il souligne que c'est une perte de plus de 300 élèves sur ces dix dernières années.
Le programme d'urbanisme actuellement développé sur Marmande et le dialogue noué avec l'Education nationale permettent à la majorité de penser que la commune sera épargnée par une fermeture pour la rentrée 2025.

Il souligne que cela devra néanmoins amener à réfléchir à une refonte de la carte scolaire communale afin de rééquilibrer les secteurs scolaires en fonction de l'offre de logement.

Une coordonnatrice des accueils d'enfants à besoins spécifiques a été recrutée en juin 2024.
Ce poste permet la mise en place de plusieurs actions d'observations, de sensibilisation des équipes et d'accompagnement.
A l'occasion des jeux Paris 2024, les CLAE'lympiques ont remporté un grand succès.
Pour 2025, les équipes CLAE se mobiliseront de nouveau autour de différents projets partagés comme le retour du carnaval des écoles (le 18 avril prochain), des tournois sportifs proposant un partenariat entre les CLAE et des associations sportives (rugby, basket, pétanque…)
L'ensemble des CLAE seront également sollicités pour un spectacle « Au fil du temps » qui sera présenté en fin d'année au théâtre Comoedia.

Loréline Roques présente la partie Jeunesse. L'accueil jeunes s'engage à poursuivre son développement qui est déjà à plus de 49 % de fréquentation.
Proposer davantage d'animations régulières, plus de temps forts comme des séjours et des soirées à thème.
Le projet de la structure est de favoriser l'ouverture et la découverte de l'extérieur et du territoire, permettre des rencontres et des échanges, amener vers l'autonomie, construire des projets vacances. Le BIJ (Bureau Information Jeunesse) s'engage à poursuivre ses missions principales qui sont l'orientation, la prévention, l'engagement et l'accompagnement de projets jeunes et ce grâce aux chantiers jeunes, jobs d'été, Bafa, interventions dans les collèges et les lycées, organiser des temps ludiques, des manifestations comme « Jeunesses en fête ».
L'arrivée d'une animatrice relancera le volet européen. Elle accompagnera en 2025 plusieurs projets.

Maud Caruhel expose la politique sociale sur l'année 2024.
La majorité a mis en visibilité le CCAS a renforcé et consolidé les équipes, les directions.
Pour cette année 2025, la majorité continuera les actions en direction des plus fragiles pour permettre à tous d'accéder aux droits, emploi, santé, logement culture, etc.
Le CCAS et ses équipes vont donc continuer de travailler le lien avec l'ensemble des acteurs du territoire, les associations médico-sociales, les différentes institutions etc.
L'action envers les séniors (axe important qui a débuté en 2024) sera amplifiée en proposant une large gamme d'animations.
En 2024, un partenariat avec la poste pour aller vers les seniors a vu le jour pour lutter contre l'isolement. Ce dispositif « Les ambassadeurs des solidarités » a été créé en fin d'année. Ils ont travaillé avec le conseil des sages, le service citoyenneté. Un vrai travail autour de l'élaboration d'une charte pour que les personnes visiteuses a été mené avec des agents du CCAS pour permettre d'établir une relation avec les séniors isolés.

Un appel à bénévoles a récemment été diffusé sur les réseaux sociaux à ce sujet. L'objectif est de faire venir des bénévoles dans cette nouvelle action mise en œuvre par le CCAS. La majorité continue de travailler autour du pouvoir d'agir.

Jean-Claude Feyrit souligne que l'année 2024 est une année qui marque la fin du contrat de projet qui courait depuis 2020. La direction et les agents ont réalisé une évaluation et l'élaboration du nouveau projet social qui définit les axes de travail pour l'année 2025.
Ce travail a été menée en association avec les habitants, les institutions et les partenaires du territoire.
Plus de 50 partenaires, 300 habitants ont participé à ce travail de construction du projet social. En 2025, les actes définis par ce nouveau projet permettront de poursuivre le renforcement du pouvoir d'agir des habitants autour notamment de la parentalité. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité évolue. Rattaché au centre social, il est centré sur trois établissements scolaires, l'école Labrunie, Herriot et Jean-Jaurès.
Ce pouvoir d'agir est centré autour de l'accès aux loisirs, la lutte contre l'isolement avec une programmation culturelle variée sur le quartier politique de la ville.
Pendant et durant tout l'été, de nombreuses sorties sont proposées aux habitants un séjour avec nuitées.
On note une évolution au niveau de l'organisation de France service depuis 2022. Deux agents accompagnent et répondent aux Marmandais dans leurs démarches administratives, la constitution de différents dossiers.

En 2024, ce sont près de 2 300 actes qui ont été comptabilisés.
À noter qu'en 2025 France service accueillera un nouvel opérateur l'URSSAF.
Pour soutenir l'accès aux droits de proximité des seniors, une permanence sociale est également tenue à la résidence des Glycines une fois par mois. Tous ces rendez-vous permettent de veiller au maintien des droits des seniors et de résoudre des problématiques liées notamment à l'administratif ou à la couverture de santé.

Jean-Claude Bourbon présente la partie tranquillité publique qui est pour la majorité une exigence au quotidien.
Le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance poursuit ses actions et sera actualisé. Il sera présenté en conseil municipal le 10 mars prochain.
Il souligne l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la brigade verte, l'installation de 2 nouvelles caméras. Pour l'année 2025, un effort particulier sera porté sur la lutte contre les incivilités : les dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants, les déjections canines, la mise en place de la convention Chats Libres.

Alain Pascal présente la partie repenser les espaces publics pour améliorer le quotidien des Marmandais.
Une nouvelle organisation du Pôle Espaces Publics et Bâtiments a été mise en place avec une gestion différenciée des espaces verts, la plantation d'arbres. Depuis le début de la mandature jusqu'à aujourd'hui, 300 arbres ont été plantés pour 26 supprimés.
Concernant le plan LED : en 2024 plus de 600 lampes ont été changées sur l'éclairage public. Il ne reste plus que 366 lampes à changer.
Les travaux d'aménagements importants à prévoir pour 2025 sont :

- Fin des travaux de rénovation des bâtiments du groupe scolaire E. Herriot
- Travaux de remise en état de la maison des métiers d'art suite au sinistre
- Campus des Formations Industrielles
- Installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques au centre technique
- Rénovation de la cour de l'école Jean Jaurès
- Adaptation au changement climatique du conservatoire
- Le choix de la Maitrise d'œuvre pour le projet de restauration de l'église Saint Benoit

2025 sera aussi l'année de consolidation des actions en place.

Charles Cillières présente l'administration générale. Grâce aux efforts de gestion réalisés par tous, une enveloppe a pu être dégagée pour soutenir le pouvoir d'achat des agents par la mise en place d'un chèque cadeau d'une valeur de 100 €. La proposition a été faite par les représentants du personnel. Il souligne la qualité du dialogue social. Les différentes instances ont travaillé de manière régulière et productive. De nombreuses visites de sites ont eu lieu afin que la FSSSCT puisse émettre un avis pertinent sur les aménagements envisagés et en valider la conformité après travaux.
La dynamique sur le prémandatement impulsé et expérimenté a été conforté et étendu à plusieurs services. Elle s'appuie sur le réseau des correspondants finances. De manière plus générale, les relations entre l'ensemble des services support et les autres services sont aujourd'hui fluides. Les échanges réguliers concernant les ressources humaines, l'important chantier de la fiabilisation de la base de données et en particulier du tableau des emplois est aujourd'hui achevé.
Les effets positifs s'en font d'ores et déjà sentir. Concernant les mouvements de personnel, la majorité travaille avec les équipes concernées afin d'améliorer le service rendu, l'adéquation des compétences, des missions et le bien-être au travail.
Concernant la communication, l'année 2024 a été l'année de la stabilisation avec notamment l'arrivée d'une nouvelle directrice. La présence sur les réseaux sociaux a été confortée. L'année 2025 sera l'année du renouvellement du site internet de la commune avec en parallèle le déploiement d'une application pour téléphone mobile. Ce sera également l'année du renouvellement du marché mobilier urbain servant de support publicitaire (abribus, panneaux sucettes etc…)
Concernant la cybersécurité, axe majeur de la politique de la majorité, a été un grand chantier en 2024. Il débouchera en 2025 sur l'adoption de notre PSSI (Politique de sécurité des systèmes d'information) et la poursuite de son déploiement. Les actions de sensibilisation auprès des utilisateurs continueront comme par exemple les campagnes de fishing. Il termine en remerciant tout le personnel de l'administration qui travaille tous les jours au service des Marmandais. Il souligne que l'on voit quand ça ne va pas mais on ne remarque pas quand cela va.

Karen Nosmas présente les finances au service du projet.

Elle explique qu'en 2024 le niveau de réalisation des dépenses d'investissement inégalé à plus de 7,2 millions d'euros. Elle souligne un taux d'exécution record en investissement de plus de 75%. Elle met l'accent sur la mise en place du PPI
Pour 2025, les actions seront les suivantes :

- Actualisation du PPI et de l'analyse financière prospective ;
- Poursuite du travail de suivi de la masse salariale à l'aide d'un outil dédié, mis en service récemment
- Valorisation exhaustive des travaux en régie immobilisés,
- Lancement des bases d'une comptabilité analytique

La Direction des Finances comme facilitatrice des projets municipaux

Monsieur souligne que c'est un exercice compliqué de synthétiser ce ROP qui montre ce qui a été fait et ce qui va être fait.
Ce rapport montre surtout le sens des actions de la majorité, la trajectoire qu'elle suit, la vision qu'elle porte pour notre ville de Marmande pour la préparer aux enjeux qui sont devant nous.

1) La transition écologique et l'adaptation au changement climatique,
2) Le développement voire l'explosion du pôle agenais et sa banlieue villeneuvoise avec l'arrivée du TGV et l'ouverture de la gare de Brax.

Pour ceux qui en doutent Monsieur Le Maire les renvoie à la lecture d'un article récent sur la création du « Club LGV » à Agen et les mots employés par le maire d'Agen : « étoile ferroviaire » autour d'Agen jusqu'à Tonneins, métropole agenaise, transformation de l'habitat du quartier Jasmin, etc. Cela impose de fortement renforcer l'attractivité de Marmande et plus largement son territoire. C'est tout le sens du travail de la majorité sur les requalifications de l'espace public, sur la recherche d'activités économiques et commerciales tant pour le centre-ville que la périphérie, du travail sur l'habitat et la reconquête des logements vacants (avancées sur l'ilot Charles de Gaulle, achat parcelle Panneau), le travail de lobbying pour améliorer et enrichir notre desserte ferroviaire. Sans oublier le difficile et compliqué mais au combien nécessaire travail sur l'offre de soins tant hospitalière (que de ville.

A la lecture du ROP et à l'écoute de ses collègues, Monsieur Le Maire souligne que nous sommes loin du tableau de Marmande morne plaine comme à Waterloo, ce que pourtant certains se laissent aller à écrire préférant un bashing aussi néfaste qu'inexacte.
Il n'est pas prétentieux donc il n'ira pas jusqu'à dire que pour Marmande c'est le soleil radieux d'Austerlitz, mais des éléments positifs sont là. A la majorité de poursuivre le travail, avec conviction, acharnement et enthousiasme et Tel est l'état d'esprit de l'équipe municipale.

Martine Calzavara souhaite intervenir.
Elle considère que l'attractivité de la ville est à renforcer. C'est selon elle, la seule façon de faire venir chez nous des travailleurs de Bordeaux.
Elle a relu les ROP de 2021 à 2025.
Cet exercice s'apparente à un rapport annuel des actions entreprises avec pour elle une absence d'évaluation précise, d'indicateurs.
Elle se souvient qu'en 2021, elle avait déjà demandé à la majorité si elle disposait d'indicateurs.
Pour elle, ce ROP est exposé avec un discours quand même très autosatisfait.
Elle considère que pour les projets phares du programme de la mandature, il subsiste un décalage entre la perception de ses actions et l'impact réel sur le terrain.
Elle cite quelques exemples comme la participation citoyenne et s'interroge.
« Est-ce que les Marmandais participent davantage à la vie de la cité ?
Si oui quel est le pourcentage, sous quelle forme ? Est-ce que le rapport à l'autre s'est amélioré grâce à la participation citoyenne ? »

Quels indicateurs ont été mis en place pour évaluer cette politique ? Elle considère que l'on ne peut pas se satisfaire d'un hackaton réunissant environ 50 personnes et d'une inauguration des jeux olympiques avec quasiment personne (elle y était). En effet, cela ne témoigne pas selon elle, d'un dynamisme participatif généralisé.
En 2021, les élus de la majorité souhaitaient devenir des animateurs de la vie publique. Elle interroge la majorité : « Est-ce que vous avez le sentiment d'être devenu des animateurs de la vie publique ou bien cela reste-t -il encore en devenir ? »
Et dans ce cas-là, elle considère qu'il faudrait alors se remettre en question.
Concernant la transition écologique, elle souligne qu'avoir installé des panneaux photovoltaïques sur la plupart des bâtiments municipaux est une très bonne chose. Elle considère qu'il faut accélérer le mouvement.
Mais couper les arbres de la Filhole n'a pas dérangé la majorité. Elle souligne qu'annoncer que seulement 26 arbres ont été coupés, cela s'appelle un mensonge. Elle souligne que s'il n'y avait pas eu une association engagée pour protéger, défendre les arbres devant le musée, elle pense que ces derniers seraient déjà morts.
La végétalisation est un point important. Elle a bien compris que tout un collectif accompagne les jardiniers pour améliorer l'aspect de la place Clemenceau. Pour l'instant, elle considère que cela fait un peu jachère. Elle trouve la grenouille magnifique au milieu de ces grandes herbes. Elle tient surtout à répéter que la place Clemenceau est dangereuse. Elle souligne, que même si Monsieur Le Maire ne veut pas l'entendre, elle a régulièrement des retours sur l'aspect dangereux de cette place, sur ce pavage. Elle ne sait pas ce qu'il faut faire pour l'instant mais il faut le reconnaître et entreprendre quelque chose là-dessus.

Par ailleurs, elle interroge la majorité : « Est-ce que les Marmandais ont gagné en qualité de vie ? Est-ce que les Marmandais se rendent au travail en vélo ? » Elle ne le sait pas car elle ne dispose d'aucun indicateur.
Par contre à titre personnel, elle souligne qu'il y a selon elle une forêt de potelets. Elle considère que les Marmandais sont en cage. Il y en a partout.

Les gens se cognent dessus quand ils tournent. Elle sait très bien que c'est pour la sécurité, éviter que les gens roulent vite. Esthétiquement parlant, les potelets tout comme les poubelles sont jolis.
Avant, il y avait une véritable « respiration » sur cette rue Charles de Gaulle. Elle le répète elle a l'impression d'être en cage.
Concernant la politique du logement, elle comprend que Monsieur Le Maire veuille échapper aux sanctions. Mais avec 22 % de la population Marmandaise qui vit en dessous du seuil de pauvreté est-ce que de rajouter un nombre important de logements sociaux ne va pas aggraver cette situation ? Quelles mesures en termes de mobilité et d'accompagnement la majorité a-t-elle pris pour anticiper la venue de ces nouveaux habitants ? Elle croit que l'on ne peut pas se satisfaire de résoudre une seule partie du problème qui est effectivement de ne pas être sanctionné. Il faut aussi accompagner ces nouveaux arrivants.

Concernant le commerce, elle dira que malheureusement une personne occupait déjà le poste de manager du commerce. Cette agent était présente à l'arrivée de la majorité qui n'a pas souhaité la garder dans cette fonction-là. Elle remarque que c'est en fin de mandat, que la majorité embauche une autre personne sur un poste de manager du commerce.

Elle souligne que la rénovation de la Gravette est en cours depuis 2015.
10 ans après, elle précise que nous en sommes encore à faire un comité technique, un comité de pilotage, à définir les enjeux. Elle considère que les habitants de la Gravette sont très patients. Cela fait déjà 10 ans que cela dure.

Grande fan de la culture, elle a beaucoup apprécié l'exposition « Mutagène », notamment le lien entre l'exposition et le patrimoine Marmandais. Cet aspect très intéressant, est une valorisation de l'image de Marmande à travers les yeux d'un artiste. En revanche, elle considère qu'il faut faire attention à ne pas oublier la culture populaire et le lien école, culture dont elle avait déjà parlé en 2021.

Concernant le sport, elle s'interroge encore par rapport à la mutualisation possible des équipements sportifs. Elle précise que l'entretien des équipements incombe à toutes les équipes municipales.

Elle souligne que le bâtiment de l'association subaquatique prend l'eau de partout.
Dans ce qu'elle appelle la vision globale, le skate Park et le bi-cross sont en zone inondable. Elle s'interroge : « Est-ce que refaire à chaque fois ces structures-là abîmées après une inondation ne fait-il pas s'interroger ? »

Elle remarque que les élections 2026 approchent et qu'il est enfin possible de voir le CLSPD s'étoffer par des actions intéressantes, actions qui auraient selon elle mérité largement d'être créées plutôt. Toutes ces actions sont très intéressantes mais arrivent très tard selon elle.

La dernière réflexion qu'elle fera, c'est que dans tout ce ROP il n'y a aucune action en direction de la démographie médicale, de l'absence cruelle de médecins traitants pour nombre de nos concitoyens. C'est selon elle une urgence du quotidien. Elle n'a rien vu là-dessus.

Valérie Perali a plusieurs questions également.
Tout d'abord concernant les îlots de fraîcheur. Elle remarque que la place Clemenceau bien qu'étant le plus gros projet 2024 de par son emplacement central dans notre ville et de par le montant des travaux, n'est pas citée dans la liste des îlots de fraîcheur.
Effectivement, il n'y a pas d'arbres, seulement quelques petits arbustes. Les sols ne sont pas perméables et ce ne sont pas selon elle quelques brumisateurs qui rafraîchiront cette grande place. D'ailleurs, elle précise que la majorité n'a pas obtenu la subvention de l'Agence de l'Eau. Pourtant dans le projet présenté au conseil municipal du 19 décembre 2022, en page 3 étaient bien présentés les enjeux du projet. Il était en effet bien précisé que cette place deviendrait un îlot de fraîcheur avec un sol désimperméabilisé.
Elle interroge Monsieur Le Maire : « Acceptez-vous de parler d'échec sur le plan de la transition écologique dans ce projet ? »

Sur le plan de la sobriété, 90 % de l'éclairage public est équipé en Leds et 100 % en 2026. « Pourriez-vous nous rappeler le coût de ces investissements en led ? Avez-vous chiffré l'économie que représente l'utilisation de ces nouveaux éclairages à temps égal d'éclairage ? Car pourquoi réaliser de tels investissements, si c'est pour ensuite les éteindre ? »

Elle considère que l'intérêt de changer une installation électrique est de faire des économies tout en l'utilisant. Cependant en éteignant celui-ci la nuit, la majorité réalise des investissements importants pour une utilisation très limitée durant à peine quatre mois l'hiver (où il fait nuit tôt le soir et jour tard le matin).
Selon elle : « Soit vous éteignez, soit vous investissez dans des éclairages économiques. »

Elle entend déjà le discours, de la trame noire, de la faune nocturne, des études existant par milliers dans le domaine de l'écologie et qui disent tout et son contraire, l'argument aussi des factures d'électricité comme en 2023 mais qui sont dues à l'inflation… Arguments qui elle le rappelle ne sont plus d'actualité aujourd'hui.
Elle souligne que certains maires font marche arrière sur cette extinction de l'éclairage nocturne.
La majorité dit, en conclusion que la transition écologique ne doit pas être une contrainte et doit améliorer la qualité de vie des Marmandais. Selon elle, ce pari n'est pas réussi.

Concernant le plan de l'aménagement urbain sur la friche Trazit, et Bley Sud, elle précise qu'il existe des cellules commerciales vides et non louées soi-disant à cause du PLU « dixit » les agenceurs et les promoteurs. Ces derniers connaissaient les conditions de ce PLU avant le démarrage de leur projet. Elle interroge Monsieur le maire : « Quelle sera donc sa position par rapport à la pression que pourraient exercer ces agenceurs ? »

Autre chapitre, celui de l'éducation. Par rapport au départ à la retraite d'un chauffeur de bus et une réorganisation des transports scolaires qu'entendez-vous par « il ne serait pas remplacé ? »
Pour la tranquillité publique, elle espère avoir des chiffres précis concernant le CLSPD lors du prochain conseil municipal dédié par rapport à la stratégie de la majorité pour la sécurité.

Concernant la voie Inter quartier et les arbres, elle s'interroge : « Pourquoi alors qu'il y avait largement la place ne pas avoir creusé des fosses d'implantation et mis de vrais beaux grands arbres qui auraient fait de l'ombre ? »
Sur les finances, elle souligne que la majorité se félicite pour la mise en place d'un PPI. Elle rappelle que son groupe d'opposition a réclamé cet outil pendant pratiquement 4 ans.
Le groupe d'opposition de Madame Pérali en félicite la majorité.

Pour répondre à Martine Calzavara, Monsieur Le Maire ne pense pas que l'auto satisfaction, soit ce qui anime son équipe. Il lui semble que c'était plus un besoin du mandat précédent. Depuis 2021 il y a évidemment un fil conducteur, un continuum. Cela ne change pas séquentiellement. En tout cas, c'est ce que la majorité fait sur la participation citoyenne. Il laissera Christian Sorin répondre et de même pour la transition écologique Madame Chastaing apportera les éléments.
En matière de vélo, il aimerait également avoir un compteur pour évaluer le nombre de vélos qui passent. Il souligne qu'il n'y avait pas de comptage avant. Il souligne que toutes les études montrent que les gens utilisent le vélo quand ils se sentent en sécurité. L'idéal est selon lui la piste dédiée. Des cvcb, des zones 20 ont été mises en place. Il souligne qu'il ne faut pas jeter le schéma vélo. C'est un travail de longue haleine, une affaire de conviction. Il faut selon lui être modeste et pragmatique.
50 % des gens sont domiciliés à 5 kms de leur travail. La majorité est convaincue qu'il y a des possibilités, d'autant que les vélos électriques se développent. Val de Garonne Agglomération propose des vélos électriques à la location. Il faut être persévérant.

Concernant les potelets, il partage complètement l'avis de Martine Calzavara et y associe Michel Milhac. Il a lui-même employé ce terme de « forêt ». Il trouve que l'esthétique atténue un peu cet aspect. Il a suivi les préconisations de la maîtrise d'œuvre, et force est de reconnaître que là où il n'y a pas de potelés les voitures stationnent. Moins de potelets aurait représenté également une économie budgétaire.

Pour la question des logements sociaux, il souligne qu'il faut faire attention et ne pas associer pauvreté et logement social. Si la majorité les met en place c'est pour respecter la loi.
Par rapport à l'accessibilité, il précise qu'il y a le vélo, le bus.
Il précise que la majorité ne fait pas que du logement social. A Bordeaux, les programmes d'investissements pour de l'accession à la propriété se cassent tous « la figure » à tel point qu'ils demandent aux bailleurs sociaux de racheter. La conjoncture est rude.
Il ne faut pas associer logements sociaux au fait que le CCAS va déborder.

Par rapport au plan vélo, Séverine Chastaing pense que ce qui est important c'est de recueillir l'avis des gens. Effectivement il n'y avait pas de bilan. Elle a l'impression que le message de partager la voie infuse. Elle explique qu'elle a beaucoup d'amis qui font du vélo et qui ont le sentiment que les voitures font de plus en plus attention à eux. Ils se sentent plus en sécurité avec les cvcb. Les vélos font partie du paysage, même en centre-ville. Les vélos existent. Elle souligne que tout passe par de la pédagogie, la reconnaissance du partage de voies. Elle reprécise qu'il faut aussi être au clair : il y a encore du travail notamment sur les transversales de différents lieux, comme la voie Inter quartier, la rue de la liberté etc…
Il y aura une voix dédiée pour relier la voie verte, la piscine et le lycée, et après retravailler sur des voies pour aller jusqu'à la gare. Dans le cadre du schéma vélo de VGA, elle souligne qu'il y a une vraie concertation, un vrai travail, rue par rue, et ce également sur la sécurisation.

Séverine Chastaing souligne que tous les autres chantiers, Place Clemenceau, les cours d'école, le photovoltaïque se sont réalisés dans des temps records. Cependant certaines choses sont plus lentes.
Pour la Place Clemenceau, la majorité aurait aimé désimperméabiliser mais il y avait la contrainte du parking souterrain. Elle précise que le conseil participatif est un outil formidable de co-construction. La majorité voulait maintenir du stationnement. Cela a beaucoup râlé mais un petit nombre de places a été conservé. On aurait pu imaginer comme une promenade verte au milieu de la place mais cela n'était pas réalisable. La majorité a fait des compromis. Elle souligne que si l'on regarde des photos avant-après, la place est bien plus verte pour elle.

Concernant les Leds, Séverine Chastaing souligne qu'il s'agit d'un sujet environnemental. Il fallait changer les éclairages. Il n'était pas possible de remettre les vieilles ampoules extrêmement polluantes (d'ailleurs même plus vendues).
L'impulsion de dire « on éteint la nuit » représente une véritable stratégie d'économie soit 100 000 € les deux premières années et 50 000 € les suivantes.
Les économies réalisées couvrent maintenant les investissements. Il faut selon elle, se satisfaire, la majorité fait des économies qu'elle peut réinjecter dans d'autres projets. Le PPI se construit parce qu'il y a des marges de manœuvre. Elle souligne qu'il faut en avoir conscience, c'est mécanique.
Elle rappelle que la biodiversité est en déclin et ce n'est pas elle qui le dit ce sont les scientifiques du monde entier, de la France. On sait qu'il y a des choses faciles à faire. Eteindre les lumières la nuit quelques heures permet à des espèces d'être plus dynamiques, de permettre leur reproduction. C'est la réalité scientifique d'aujourd'hui.

Didier Dubrana prend la parole et explique qu'en 2023, 1.8 % de Marmandais se déplaçaient en vélo pour se rendre au travail. L'objectif pour 2030, calculé par l'INSEE, est de 4 %.
La majorité travaille pour atteindre cet objectif.

Christian Sorin explique qu'il est difficile pour la politique citoyenne de mettre des indicateurs précis. Il s'agit d'un état d'esprit. Il souligne qu'il y a un véritable engouement notamment au niveau du conseil des sages où les candidatures sont plus nombreuses. Il ajoute que de plus en plus de citoyens viennent discuter avec les élus le samedi au marché et s'autorisent également à dialoguer avec Monsieur Le Maire. Cela représente pour lui un bon indicateur de bon dialogue citoyen.
Quand on voit que des jardiniers de Carpète disent que jamais ils auraient pensé que les citoyens les sollicitent pour des conseils. Il considère que cela est également un indicateur de réussite.
Il ne s'est pas satisfait du nombre de personnes présentes au hackaton mais des idées émergentes, et de voir arriver de nouvelles personnes. La participation citoyenne est difficile à appréhender. Ce sont des graines que la majorité sèment.

Michel Milhac explique qu'il n'était pas possible de désimperméabiliser la place à cause du parking. Il fallait vérifier qu'il n'y ait pas d'infiltrations. La décision a été prise d'imperméabiliser. Il souligne que c'est ce que l'on appelle des contraintes de chantier auxquelles la majorité a dû faire face.
Pour la végétalisation, la majorité a fait appel à un cabinet conseil expert au niveau des essences.
Concernant les pavés, il s'agit de ressenti. Il n'a pas ces témoignages-là. Les gens lui disent généralement que les pavés sont plus clairs, plus chatoyants. Des personnes avec des problèmes de mobilité lui ont même assuré qu'ils ne rencontraient pas de difficultés.
A la fin du chantier, on lui a dressé un tableau apocalyptique, beaucoup de personnes étaient admises aux urgences pour des chutes sur les pavés. Il s'est renseigné au niveau de l'hôpital et n'a pas eu de retours en ce sens-là.

Les brumisateurs nécessitent un entretien régulier et rigoureux et se présentent avec une longévité qui ne pose pas de soucis.

Françoise Verdier remercie Martine Calzavara pour avoir évoqué cette très belle exposition « Mutagène ». Elle en profite pour féliciter tout le travail remarquable du musée.
Elle tient à rassurer Madame Calzavara. L'éducation artistique et culturelle reste un pilier de l'action culturelle de la majorité. Elle pense à tout ce qui est fait avec l'éducation nationale à la Médiathèque, aux archives au niveau du Patrimoine. Les CP viennent découvrir le patrimoine de la ville Marmande.

Alain LE Bris précise que 19 classes inscrites pour les ateliers du musée. De même, le Comoedia est en contact direct avec les collèges, le lycée. Le travail avec les scolaires est fait.

Patrick Cardoit précise que le chauffeur part à la retraite. Les élus ont demandé aux services un état des lieux. Il explique qu'aujourd'hui, la commune n'est plus propriétaire de ses bus. Elle doit les louer. En prenant un prestataire la collectivité économise.

Chaque année on compte 700 sorties de classes. La collectivité fait des économies tout en gardant le même niveau de service sans recruter un nouveau chauffeur et en faisant appel à un prestataire extérieur.

Alain Pascal souligne qu'un état des arbres coupés à la Filhole avait été fait lors d'un précédent conseil. Il rappelle que les arbres abattus étaient de l'entretien. Il reste encore du dessouchage à faire. Il explique que l'hiver très pluvieux a retardé les travaux. Les plantations se feront à l'automne prochain. Il est prévu de planter 950 peupliers ce qui engage nos générations futures qui les couperont.
Il voudrait parler des mensonges de l'opposition concernant l'arbre de la place Henri Birac. Cet arbre n'était pas centenaire mais dangereux, et mort. Une constatation sur place en présence de l'association, de Monsieur Le Maire avait été faite.
Il avait été alors décidé d'un commun accord de la nécessité de l'abattre.

Martine Calzavara précise qu'elle n'a jamais dit que cet arbre Place Henri Birac était centenaire.

Alain Pascal explique que la consommation baisse de 80 % avec les Leds. Ce qui n'est pas négligeable. Le fait d'éteindre la nuit et de passer en Leds a permis à la collectivité de de ne pas subir l'augmentation de l'énergie. De plus, les nouveaux horaires mis en place ont permis une économie de 10 000 €.

Concernant La Gravette, Maud Caruhel souligne que la majorité a hérité de cette réhabilitation qui dure. Habitalys s'est engagé à rendre les bâtiments « comme il faut » pour début 2026. La partie sur laquelle travaille la collectivité est le parc central sur lequel une maitrise d'œuvre est engagée. Elle rappelle qu'une présentation avait été faite en conseil municipal.

Valérie Pérali, pour répondre à Monsieur Milhac qui utilise un ton ironique, lui rappelle qu'il avait parlé d'ilot de fraicheur et de désimperméabilisation lors des commissions et que la base de la discussion était de désimperméabiliser la place. Elle lui fait remarquer : « Oui vous avez découvert un parking souterrain quelle belle surprise ! »

De plus elle ajoute que la majorité effectue des économies d'énergie avec les Leds en contrepartie, elle pourrait donner un peu de confort aux habitants parce que 23h en zone pavillonnaire c'est vraiment très inconfortable.

Pour Clemenceau Monsieur Le Maire précise que la majorité n'est pas en échec. Il attend sereinement la photo de thermographie voir si la place Clemenceau est toujours un ilot de chaleur. La végétalisation a été faite avec la contrainte des 60 cm de profondeur. Effectivement il n'était pas possible de mettre d'arbres. Il souligne que ce n'est effectivement pas un jardin taillé. La végétalisation se fait par adaptation de la sécheresse etc…

Pour les arbres de la voie interquartiers, il explique que la DDT a demandé un fossé et à côté une bande encastinée, la bande piétons et vélos. Les piétons marchent sur la bande vélo mais pour avoir la subvention Val de Garonne devait réaliser uniquement une voie dédiée aux vélos. Pour planter les arbres il fallait donc créer ces sortes de fosses où les arbres seront plantés et grandiront vont raciner. C'était une contrainte technique.

Sur l'attractivité il laisse Stéphane Blanchard conclure sur ce point.

Stéphane Blanchard rappelle que l'on est sur un rapport d'orientations politiques où l'on fait état des intentions des chantiers pour 2025. On reprocha assez souvent d'être dans le bilan il remarque que toutes les questions portent sur un aspect précis des réalisations. Il veut terminer sur une note volontariste et engagée politiquement.
Dans la continuité logique et chronologique du projet de réhabilitation du centre-ville et en termes d'actions en direction de l'attractivité commerciale, il a été décidé en 2024 de créer un poste de manager de centre-ville afin de relancer l'activité au cœur de la cité mais aussi de rester en adéquation avec ce qui se projet à la périphérie. Il rappelle que sa délégation spéciale qui a fait débat ici même dans cet hémicycle, vient renforcer mais surtout structurer l'action du manager. Ils agissent tous deux en ce sens pour booster l'activité avec

bienveillance, réactivité, proactivité afin d'identifier clairement les projets des porteurs de façon objective, les accompagner, les orienter le cas échéant vers les partenaires, les chambres consulaires susceptibles d'asseoir leur stratégie, leur montage.
Il souligne que la facilitation constituera certainement un élément clé de cette démarche en coordination des services urbanisme, animation, communication, citoyenneté qui prendront part à cette facilitation et à cet accompagnement.
Leur action permettra d'entretenir la dynamique initiée par les commerçants historiques et déjà établis en centre de Marmande qui se sont manifestés au travers de la création de l'UMECA.
Le dynamisme commercial a été déclaré par la majorité comme grande cause municipale pour l'année 2025 et pour les années futures. Il s'agit d'une démarche volontariste et totalement assumée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le Rapport sur les Orientations Politiques 2025 de la Mairie de Marmande

*Votants : 31 - Abstentions : 03 (*CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, DUBOURG Jean-Luc) *- Exprimés : 28 - Contre : 03 (*FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) *Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°4 Débat d'orientations budgétaires 2025

K. Nosmas présente le dossier et rappelle que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. C'est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.
Un rapport est présenté, permettant à l'Assemblée d'être informée sur le contexte économique et financier, sur l'analyse de la situation financière de la commune et sur les orientations prévues pour l'année 2025, conformément au document joint en annexe.

Elle veut revenir sur le projet de loi de finances, projet adopté par le 49.3. C'est dans ce contexte actuel qu'il est très compliqué d'établir un budget.

Si le dispositif de lissage conjoncturelle des recettes fiscales est remplacé par le DILICO, elle explique qu'il subsiste encore des imprécisions quant au montant et au périmètre de ce DILICO. Le FCTVA est maintenu.
La DGF est stable pour la part forfaitaire.
Mais en ce qui concerne la part de la péréquation, elle devrait augmenter mais être compensée par la perte de la DSIL. La DETR est stable et le fond vert réabondé. Quant à l'inflation, elle semble se stabiliser, mais la reprise de l'activité économique est encore difficile au regard du contexte national et international. C'est dans ce contexte économique et politique qu'il est compliqué de construire un budget.

En 2024, la majorité avait présenté cette année comme une année majeure pour le mandat, Exceptionnelle au vu du montant des dépenses d'investissements, des taux de réalisation. Ce soir, l'assemblée peut débattre de beaucoup de choses par contre les chiffres parlent et sont là. Le compte administratif 2024 fait apparaître non seulement un programme annuel d'investissements inégalé, et une trajectoire positive traduite dans les indicateurs de santé financière de la collectivité. La capacité financière de celle-ci n'est pas compromise, ni son développement. Le budget primitif de 2025 s'inscrira dans cette même dynamique en poursuivant les mêmes objectifs d'efficience et en répondant à une triple logique. Il sera fondé sur les ressources disponibles. Il s'inscrira dans la stratégie financière de la collectivité et servira au développement de projets vertueux.

Elle présente une vue d'ensemble des chiffres.

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023	CAP 2024	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	25 841,0	26 285,1	+1,72 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	25 821,0	26 195,9	+1,45 %
dont fiscalité directe locale (R731)	14 173,0	14 699,7	+3,72 %
dont dotations & participations (R74)	4 743,5	4 863,6	+2,53 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	23 237,2	23 923,8	+2,95 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	22 778,0	23 471,6	+3,05 %
dont dépenses de personnel (D012)	14 342,3	15 042,9	+4,89 %
ÉPARGNE DE GESTION	3 043,0	2 724,3	-10,47 %
Frais financiers	318,9	323,9	+1,54 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-120,3	-39,2	-67,44 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 603,8	2 361,3	-9,31 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 803,8	2 814,4	+0,38 %
Amortissement du capital de la dette	1 724,1	1 674,0	-2,91 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	879,7	687,3	-21,87 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 079,7	1 140,5	+5,63 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 694,3	7 454,7	+58,80 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	2 414,4	3 543,0	+46,74 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 500,0	2 000,0	+33,33 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 147,7	4 085,7	-1,50 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 247,5	2 861,2	-32,64 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	17 018,0	17 344,1	+1,92 %

Pour une collectivité, comme pour une entreprise, un ménage, l'épargne est la part des recettes qui n'est pas dépensée dans le fonctionnement courant du quotidien. Il existe trois niveaux d'épargne.
Très rapidement elle rappelle que l'épargne constitue un des modes de financement des investissements de la collectivité. Il est essentiel afin de calculer et d'évaluer cette santé financière.
L'épargne de fonctionnement qui est la déduction faite des dépenses courantes permet de générer l'épargne de gestion.
L'épargne de gestion permet le financement des soldes exceptionnels et financiers et génère l'épargne brute.
L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des investissements.

Elle rentre dans le détail des recettes mais rappelle que le budget n'ayant pas été voté ces chiffres sont encore provisoires.

Les recettes d'investissements de la commune devraient atteindre un montant de 26,2 millions d'euros. Elles ont progressé d'1,71 % entre 2023 et 2024. Elles sont issues à hauteur de 74% des impôts et taxes.
La deuxième source de financement du budget communal est représentée par les dotations et la participation avec un peu plus de 4,8 millions d'euros. On note une progression de 2,5%. En 2024, les produits des services représentent toujours 6 % et les tarifs communaux progresserons en 2025 de 2,5 % du niveau de l'inflation de ces derniers mois. Ces recettes conduisent à conserver une certaine prudence, notamment en vue des interrogations qui subsistent au niveau des dotations de l'Etat au regard de la récente loi de Finances. La prévision pour 2025 devrait rester prudentielle et se situer autour de 26,1 millions de recettes de fonctionnement. Elle donne le détail des produits des ventes sportifs, éducation, culturelles.
Les impôts et taxes atteignent un montant de 14,7 millions d'euros avec une progression dz 3,7 % due en grande partie à la revalorisation légale des bases de 3,9%. L'attribution de compensation versée par l'agglomération s'élève à 3,5 millions en 2024, ce qui représente 17 %, et s'élèvera pour 2025 à 3,2 millions d'euros. D'autres parts de ressources fiscales représentent un montant d'un peu plus de 1,5 millions d'euros et sont issues des taxes des droits de mutations, de la consommation d'électricité, de l'utilisation de supports extérieurs de publicité et de l'occupation du domaine. Pour 2025, une incertitude demeure

concernant le produit des droits de mutation car il reste à une hypothétique reprise du marché immobilier.

Les Dotations et Participations sont composées de quatre grandes catégories :

- **la part forfaitaire** de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : elle suit une tendance à la baisse ces dernières années, en lien notamment avec l'évolution de la population et les ajustements et arbitrages rendus par le Gouvernement relatifs à l'évolution globale de la DGF. La part forfaitaire sert de variable d'ajustement, afin de permettre la progression des "enveloppes normées" (notamment les parts péréquation). Ainsi, la part forfaitaire de la DGF ne déroge pas à ce principe en 2024 et marque un fléchissement pour passer de 1 250 000 € à 1 243 000 € (-0,5%).

- les parts "péréquation" de la DGF, à savoir les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) ainsi que la dotation nationale de péréquation (DNP). Elles représentent les parts les plus "dynamiques" de la DGF puisque leurs évolutions respectives répondent à des normes qui leurs sont propres et qui s'imposent. Elles représentent un montant de 1 344 000 € en 2024, en progression de plus de 7% par rapport à 2023.

- les participations, liées aux contributions d'organismes partenaires d'actions ou des services mis en œuvre par la collectivité (974 000 €). Ces participations ont sensiblement diminué en 2024 (-1,6%), conséquence, notamment, des modifications de régimes d'intervention en 2024.

- les compensations sont liées aux exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat. Ces dotations ont progressé de 4% en 2024, pour atteindre 1288 200 €, contre 1 238 200 € en 2023.

Plus que jamais, la prudence sera de rigueur en matière de prévisions de Dotations et Participations au BP 2025, en particulier concernant l'évolution de la DGF, très dépendante des mesures inscrites dans la Loi de Finances pour l'exercice 2025, adoptée récemment. En conséquence, la prévision sur le chapitre 74 devrait, au mieux, se limiter aux réalisations du CA 2024.

Les Dépenses de Fonctionnement recensent principalement les dépenses de personnel (63%), les charges à caractère général (20%) – achats de biens et services – et les autres charges courantes (15%). Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 3,13% en 2024, pour atteindre 23 964 000 €.
Les charges générales devraient dépasser les 4 900 000 € en 2024, maquant une progression de 3,3%. Même si l'explosion attendue des coûts des énergies a été contenue par diverses mesures, notamment le plan de sobriété adopté par la Commune dès octobre 2022, l'effet de l'inflation s'est tout de même fait sentir sur les achats de la Commune, notamment les prestations de services (gardiennage...).
La masse salariale a progressé de 4,9% en 2024 (presque 700 000 €) ; elle s'établit à 15 040 00 €. Il s'agit d'une hausse importante imputable notamment à la revalorisation du traitement des agents et à une première augmentation du taux de la cotisation employeur à la caisse de retraite des personnels titulaires (CNRACL).
Il convient néanmoins de relativiser la hausse des dépenses de personnel et de fournitures dont une partie non négligeable (plus de 450 000 €) est entrée dans le processus de production immobilisée de la collectivité et a été valorisée en investissement par opération d'ordre budgétaire.
Les autres charges courantes recensent principalement les participations dans les organismes extérieurs et les subventions de fonctionnement versées aux associations. Elles refluent de 3,4% sur l'exercice 2024. Les charges financières, qui représentent une part limitée des charges de fonctionnement progressent de seulement 0,7%, et illustrent l'endettement limité des deux derniers exercices.

La rubrique contingents et subventions recense l'ensemble des contributions de la Commune ainsi que les indemnités des élus (268 00 €).
Ces contributions sont versées à :
- des opérateurs publics dans des domaines d'actions spécifiques (Subventions publiques) : CCAS (960 000 €), Cité de la Formation Professionnelle (100 000 €) ;
- des partenaires publics ou parapublics (Contingents) à hauteur de 693 700 €, dont la contribution au SDIS pour 2024 (643 440 €) et à des organismes de regroupements (50 000 €) ;

- des organismes privés, principalement des associations locales à but non lucratif (Subventions privées) pour un montant de 934 400 €.
La catégorie "Autres" regroupe principalement les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. La Commune restera donc un partenaire majeur du tissu associatif local en 2025. La participation au SDIS devrait par ailleurs progresser de 1,3% en 2025 pour atteindre 652 000 €.

Le chapitre atténuation de produits comptabilise les dépenses générées par les dégrèvements de taxes locales décidés par la collectivité. Pour la Commune il s'agit essentiellement de deux types de mesures :
- le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des jeunes agriculteurs, qui a mis la Commune à contribution à hauteur de 61€ en 2024
- le dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants, pour lesquels la Commune a du abandonner pour 20 791 € de recettes sur l'année passée.

En 2024, la Commune a réalisé pour 7 454 700 € de dépenses d'équipement, contre 4 694 300 € en 2023. Les principales réalisations sont :
- La requalification des espaces publics en Coeur de Ville : 3 330 000 €
- La rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire Herriot : 655 000 €
- Les travaux relatifs à la GEPU : 560 000 €
- Le schéma d'accessibilité : 66 900 €

Toujours en dépenses d'investissement, la Commune a remboursé une partie du capital de ses emprunts, à hauteur d'1,674 millions d'euros, un montant constant par rapport à 2023.
Enfin, 838 000 € ont été consacrés au versement de subventions d'investissement :
- l'attribution de compensation GEPU à VGA
- l'aide à l'investissement à la CFP
- la participation pour la réhabilitation du Centre d'incendie et de secours au SDIS47
- des subventions d'équipement au profit d'associations marmandaises

Plusieurs opérations font l'objet en 2025 d'une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP):
- la requalification des espaces publics du Cœur de Ville.
- la rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- la rénovation énergétique des autres bâtiments communaux
- le plan leds sur le réseau d'éclairage public
- la révision du PLU
- la participation à la création de la voie inter quartiers

Concernant la dette Au 31 décembre 2024, le stock de dette de la Commune s'établit à 17 344 078 €, il augmente de 326 048 € par rapport à la même date en 2023.
Parallèlement, la capacité de désendettement, qui était passée de 11 années en 2022 à 6,5 années en 2023, progresse d'un peu moins d'un point pour atteindre 7,3 années, un niveau très satisfaisant. L'encours de dette devrait se stabiliser en 2025. L'emprunt à réaliser devrait avoisiner 1 800 000 €, un niveau raisonnable, calibré au niveau de l'encours actuel, à la capacité de désendettement et à l'envergure du programme d'investissement.
Les investissements prévus en 2025 devraient être éligibles à des financements bancaires "verts" ou "sociaux" permettant d'obtenir des conditions plus favorables qu'avec des prêts classiques.

Les soldes d'épargne demeurent à des niveaux très satisfaisants au regard de la trajectoire enclenchée. L'épargne brute s'établirait à 2 318 000 € quand l'épargne nette "comptable" - intégrant les travaux en régie - devrait à nouveau progresser en 2024 et dépasser la barre des 1 100 000 € (1080 000 € en 2023). Dans le financement des investissements 2024 les co-financements représentent une part majoritaire (3 542 000 €) ; l'épargne brute conserve une part très honorable (37%), alors que le solde de dette contribue raisonnablement, à hauteur de 326 000 €.

En 2024, la diversification de l'encours de dette de la Commune s'est poursuivie, avec la souscription d'emprunts à taux variables, notamment des emprunts indexés sur le taux du Livret A. Stratégie adoptée opportunément au vu du niveau élevé des taux d'intérêts au moment de la souscription des emprunts.
Le taux d'intérêt moyen de la dette du budget principal est de 2% ; 2,09% pour la dette globale consolidée avec les budgets annexes, dont le capital restant dû s'établit à 18 855

670 € au 31 décembre 2024. La totalité des lignes de dette communale est classée A1 : structure en taux fixes ou variables simples et indices zone euro.

Le programme d'investissement 2025 devrait dépasser les 6 000 000 €, il portera plusieurs opérations majeures, telles que :

- la rénovation énergétique du groupe scolaire Herriot (2ère phase) et du groupe scolaire de Lolya (études)
- l'adaptation au changement climatique du bâtiment du conservatoire (travaux) et des archives (études)
- une étude pour l'aménagement hydraulique des espaces publics sur le quartier de Lolya
- l'amélioration des équipements sportifs (skate parc, piste de bicross, vestiaires, gymnases...)
- la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des plafonds peints de la Chapelle Saint Benoît
- des travaux de GEPU

Muriel Figueira présente les budgets annexes.
Le Parking souterrain :
Les recettes d'exploitation ont logiquement chuté en 2024, de plus de 39%, conséquence de la fermeture du parking souterrain sur une partie de l'année pour cause de travaux sur la place Clemenceau, rues Abel Boyé et du Palais et de l'extension de la gratuité à 1 heure 30. La subvention du budget principal s'est élevée à 70 000 €. Elle n'est pas suffisante pour assurer l'équilibre, le budget présente donc un déficit de la section d'exploitation pour l'exercice 2024, absorbé par les résultats antérieurs cumulés.
L'année 2025 devrait renouer avec un niveau de recettes plus conforme à son potentiel. Concernant les investissements, en 2024, des travaux ont été réalisés sur les accès et sorties du parking pour accompagner la rénovation des espaces publics en surface. Ces investissements ont été financés par l'épargne accumulée sur les exercices antérieurs.
Pour les recettes de fonctionnement : Le budget du parking souterrain tire habituellement l'essentiel de ses recettes des produits liés à l'activité du service. En 2024, ces recettes se sont élevées à 42 342 €, en forte baisse par rapport aux années précédentes (-39,5%) pour cause de travaux. La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'est élevée à 70 000 €
Les dépenses de fonctionnement : les dépenses réelles du budget du parking sont représentées par des charges à caractère général – achats de fournitures, de biens et de services – liées à l'activité du service, d'un montant de 33 600 €, ainsi que des dépenses de personnel pour 41 100 €. Les charges à caractère général ont baissé de 5,7%, en lien avec l'absence d'activité sur une partie de l'année.

Pour les dépenses d'investissements : En 2024, le budget annexe du parking a réalisé pour 53 655 € de dépenses d'équipement. Les cages d'escaliers et la trémie comprises dans le périmètre de requalification des espaces publics en cœur de ville ont été rénovées et ont bénéficié du même traitement esthétique que les espaces environnants.
L'encours de dette du budget du parking souterrain s'élève au 31 décembre 2024 à 20 778 €. A cette même date, le taux d'intérêt moyen s'établit à 2,70%. L'encours de dette s'éteindra au 31 décembre 2025.

Budget annexe énergies renouvelables :

Le budget du parc photovoltaïque dégage en 2024 un excédent de plus de 70 000 €, sur la seule contribution de la revente d'énergie produite localement. Le remboursement du capital de la dette est couvert par la dotation aux amortissements, elle est donc autofinancée. Le budget dégage un excédent global de clôture annuel croissant, permettant d'alimenter l'épargne qui est mise à contribution pour des investissements productifs de revenus, générateurs d'économies financières et respectueux de l'environnement.

Sur la base de l'étude menée en 2023 afin de déterminer l'opportunité et 20 250 € de capital de la dette (hors dépôts et cautionnements) ont été remboursés. La faisabilité d'investissements relatifs à l'installation de panneaux sur de nouveaux sites municipaux, le projet se développe et va donner lieu à la mise à jour de l'analyse financière prospective.

Le CTM est en cours d'équipement d'une centrale permettant de réaliser de l'autoconsommation individuelle, avec la perspective d'autoconsommation collective. Les travaux se poursuivent pour la création d'une nouvelle centrale sur les toits des bâtiments du groupe scolaire Herriot. En fonction du résultat de la mise à jour de la prospective financière, un programme de déploiement sera élaboré pour les années suivantes.

100% des recettes réelles de fonctionnement du budget sont constituées par la revente d'électricité produite par le parc photovoltaïque. La recette s'élève en 2024 à 251 400 €, en baisse de 11,8%, lié au vieillissement d'une partie des panneaux ainsi qu'à une météo peu favorable.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 42 900 € en 2024. Elles se répartissent entre des charges générales (fournitures, biens et services) liés à l'activité de production (21%), des charges de personnel (42%), puis les intérêts des emprunts souscrits pour le financement des investissements (36%).
On note une importante baisse des charges d'exploitation, liée au fait que l'exercice 2023 avait porté les dépenses ponctuelles, relatives au remplacement de plusieurs petits équipements et diverses réparations. La masse salariale correspond au coût du personnel municipal chargé d'assurer le suivi administratif et technique des installations photovoltaïques ainsi que le développement du parc. Les salaires sont remboursés au budget principal par le budget annexe. Le volume des charges financières est en diminution, il devrait se stabiliser en 2025 compte tenu de l'emprunt souscrit fin 2024.

Les dépenses d'investissement pour 2024 sont constituées par :
- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 135 930 € ;
- le remplacement de panneaux et installations obsolètes et/ou défaillants ;
- l'installation d'une nouvelle centrale au Groupe Scolaire Herriot, sur les bâtiments de l'école élémentaire

En 2025, le remboursement du capital de la dette devrait également s'élever à environ 140 000 €. Le programme d'investissement pour 2025 sera constitué par l'installation d'une nouvelle centrale photovoltaïque au Groupe Scolaire Herriot, sur les bâtiments de l'école maternelle, et l'achèvement des travaux débutés en 2024 pour l'installation d'une centrale au CTM.
L'encours de dette s'élève à 679 851 € au 31 décembre 2024, avec deux contrats en cours, souscrits à taux fixes (taux d'intérêt moyen à 2,16%). Une troisième ligne d'emprunt va intégrer cet encours en février 2025, d'un montant de 200 000 €.
Les différents soldes d'épargnes du budget annexe de production d'énergies renouvelables sont en progression en 2024.
L'épargne brute atteint 208 000 € avec une hausse de 10,9%, l'épargne nette progresse de 37,9% pour s'élever à 72 500 €.

Budget annexe le Comoedia

Le budget annexe du Comoedia procure une image fidèle de l'envergure financière de la salle de spectacles, de son financement et de l'utilisation qui est faite des crédits. Il permet d'appréhender plus facilement les sommes en jeux. Le coût du service est clairement établi ainsi que la proportion prise en charge par chaque partie prenante (usagers, contribuables, partenaires...). Le théâtre reste logiquement très dépendant du financement du budget principal, qui s'est élevé à 330 000 € en 2024.
Un montant similaire sera reconduit pour 2025.
Les recettes réelles de fonctionnement du budget du Comoedia sont de quatre types :
- Les produits des services : il s'agit des redevances perçues sur la billetterie et les prestations fournies, d'un montant de 55 000 € en 2024, en diminution par rapport à 2023 (-13,9%). Malgré le succès de la programmation, les recettes de la billetterie n'ont pas pu atteindre le niveau de 2023, qui figurait parmi les meilleures années ;
- Des subventions d'organismes partenaires : Etat, Département, Communes, s'élevant à 33 450 € en 2024, en baisse de 7% ;
- La subvention d'équilibre versée par le budget principal (330 000 €) ;
- La location de l'équipement à des tiers, pour 22 791 €.

Les charges générales ont progressé de 14,3% en 2024, pour atteindre 216 800 €, témoignant de la vitalité de cet équipement (achats de spectacles, cachets d'artistes...). A ce niveau de

dépenses, le Comoedia tend à renouer petit à petit avec son activité d'avant la pandémie de Covid (2018-2019).
Depuis l'exercice 2022, la masse salariale du personnel affecté à la salle de spectacles est pris en charge par le budget annexe, via un remboursement au budget principal des coûts salariaux. L'évolution de l'effectif ces dernières années ainsi que l'évaluation plus fine des coûts salariaux conduisent à une progression de ce poste de dépenses. Estimé à 190 000 en 2023 €, il devrait atteindre 240 000 € en 2024, un niveau plus proche du réel niveau de cette catégorie de dépense.
Pour 2025, la masse salariale devrait s'établir à environ 247 000 €, comprenant le personnel permanent ainsi que les intervenants ponctuels (intermittents, emplois temporaires...).

Budget annexe CESAme

Après les démolitions en 2022 et la livraison du tiers lieu en 2023, le projet CESAme s'est poursuivi en 2024 avec le lancement des travaux de réaménagement du Campus des Formations Industrielles, plateau technique des métiers de l'industrie de la CFP (soudure et chaudronnerie). Ces importants travaux se poursuivront en 2025 pour s'achever au second semestre. Plus d'1 million de travaux doivent encore être réalisés sur le site. Côté activité, l'année 2025 marquera le début de la mise en exploitation du tiers lieu, dont les espaces disponibles trouvent petit à petit leurs occupants. La livraison du plateau technique des métiers de l'industrie au second semestre 2025 permet d'espérer une mise en service en fin d'année.

Concernant les recettes de fonctionnement : L'année 2024 a été le temps de la conception du modèle économique pour l'animation du tiers lieu, période peu propice au développement immédiat de l'activité et par conséquent peu porteur pour les ressources budgétaires de la structure. Les produits liés aux locations de locaux sur le site ont décliné, compensé par le maintien de la subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 130 000 €. La subvention de 20 000 € pour le recrutement d'un VTA ayant été entièrement encaissée en 2023, elle ne figure pas sur l'exercice 2024. La mise en exploitation du tiers lieu devra permettre d'affiner le potentiel productif de l'équipement et d'en définir les conditions précises d'équilibre financier pour les années suivantes.
Les dépenses réelles de fonctionnement du budget CESAme sont liées à l'activité du site et à la conduite du projet : aux consommations de fluides (74 000 €) s'ajoute la constitution de provisions à hauteur de 30 000 €. A la fin de la mission de la volontaire territoriale en administration (VTA), une agente municipale a été positionnée en qualité de coordinatrice/animatrice du tiers lieu. Ces emplois ont donné lieu à une dépense de personnel de 34 000 €.
L'emprunt souscrit en 2023 a donné lieu au paiement de frais financiers à hauteur de 7 000 euros en 2024.
Les recettes réelles d'investissement du compte 2024 sont issues des subventions reçues ainsi que d'un emprunt bancaire. 581 000 € de subventions ont été recouvrés auprès de différents co-financeurs (Europe, Etat, Région) au vu des travaux réalisés. 671 000 € de subventions notifiées vont faire l'objet d'un report en recettes d'investissement sur 2025 pour le financement des travaux restant à réaliser.
Un emprunt d'un montant de 850 000 € a été souscrit pour assurer une part du financement.

Les travaux d'aménagement du Campus des formations industrielles ont débuté en 2024, plus de 150 000 € y ont déjà été consacrés. Ils se poursuivent en 2025, 1,2 millions d'euros devraient encore être investis sur le site pour offrir un cadre d'apprentissage digne de ce nom au Campus des Formations Industrielles.

En raison de la vocation éducative de l'équipement financé, l'emprunt de 850 000 € souscrit sur l'exercice 2024 a pu émarger à une enveloppe "sociale" parmi les financements proposés par la Banque Postale et ainsi bénéficier de conditions financières préférentielles.

Stéphane Francis demande une précision concernant le budget principal pour les dépenses organismes de regroupement pour un montant de 50 000 €, de quels organismes s'agit-il ?

Le directeur du service financier explique qu'il s'agit principalement du chenil de Caubeyres.

Stéphane Francis remercie les élus et techniciens pour la qualité de ce travail.

Aux agents pour le travail accompli il rajoutera dans les remerciements les Marmandais qui eux n'ont pas été cités. Et n'en déplaise au premier adjoint, son groupe d'opposition ne va pas arrêter d'évoquer la taxe foncière.

Plus grave encore, il souligne que ce sont les Marmandais qui ne sont pas prêts d'arrêter de la payer. Il rappelle que lors du dernier conseil municipal, Monsieur Le maire avait souligné que seulement 49 % des Marmandais payaient la taxe foncière. Il s'interroge : « Mais comment croire ou vouloir faire croire que les propriétaires bailleurs ne la répercutent pas aux locataires et que par conséquent ces derniers ne la paient pas dans le montant de leur loyer. »
D'ailleurs, Il souligne que Monsieur Le maire parle souvent de recherche d'attractivité pour notre ville. Pourquoi seulement 51 % des Marmandais sont propriétaires alors qu'en France la moyenne est d'environ 57 %.
N'est-ce pas là un indicateur du déficit d'attractivité de notre ville ? La taxe foncière a augmenté de plus de 30 % en 10 ans sur Marmande. En 3 ans, (de 2022 à 2024), c'est 15 % d'augmentation, 15 % de hausse sur des montants de taxe foncière, déjà exagérément élevés. Si l'on regarde d'un peu plus près le ROB avec près d'1 million d'euros de CAF les recettes fiscales ont augmenté de plus de 500 000 € dues pour l'essentiel à la valorisation des bases. Pourquoi ne pas reconnaître que ce n'est pas la seule action de la majorité qui permet de dégager cette CAF nette ? Pourquoi ne pas reconnaître la contribution importante des Marmandais et leur rendre une partie de ce que la majorité a décidé de leur prendre ? »

On l'a vu depuis 3 ans, la hausse de la taxes foncières s'explique uniquement par la revalorisation des bases soit 3,37 % sur la base communale en 2022, 7,05 % en 2023 et 3,91 % en 2024.

En 2024, les recettes de fonctionnement augmentent moins fortement (1,72 %) que celles issues de la fiscalité qui progressent elles de 3,72 %.
Il interroge Monsieur Le Maire : « comment compte-t-il faire quand la valorisation des bases et par conséquent la fiscalité, va connaître un ralentissement dans sa progression. ?
Ralentissement que tous souhaitent ardemment. »
Il précise que pour 2025 on parle d'une revalorisation estimée à 1%.
Il interroge Monsieur Le Maire : « Pouvez-vous annoncer d'ores et déjà que pour le budget 2026, vous déciderez, parce que vous y serez contraint, d'une augmentation des taux ? Ne pas envisager de ne pas l'annoncer, n'est-ce pas là une forme de populisme pour reprendre les accusations portées par Monsieur le Maire à l'encontre du groupe Marmande Avenir ?

De même, il souligne que les dépenses de fonctionnement augmentent plus fortement que les recettes de fonctionnement. Que se passera-t-il quand l'état décidera de ralentir l'évolution des bases ?

Il considère que le populisme, c'est aussi l'absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Et c'est surtout oublier de dire que le seul levier que la majorité pourrait utiliser pour y faire face, c'est l'augmentation des impôts. Si bien sûr on reste sur ces mêmes trajectoires. Il reprend son commentaire de l'an dernier à la même époque car visiblement aucune réponse n'a été apportée. Comment Monsieur Le Maire explique que la dynamique fiscale ne soit pas à minima équivalente à la hausse de la valorisation des bases.
Si nous avions un marché immobilier dynamique, une démographie positive, les recettes fiscales devraient augmenter plus que la valorisation des bases. Or ce n'est pas le cas : 3,72 % d'augmentation des recettes contre 3,91 d'augmentation des bases. Que ce soit sur le volet recettes, ou sur le volet dépenses le budget de la majorité est selon lui un budget de soumission. La majorité profite de la base taxe foncière, subit l'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL par exemple, et les mesures prises par l'État, sans jamais témoigner d'une volonté d'infléchir les conséquences de telles décisions.

Martine Calzavara réitère sa remarque sur les taux variables. Elle n'est toujours pas d'accord.
Martine Calzavara voulait juste savoir la part de la taxe d'habitation sur les logements secondaires, vacants. Elle remarque que 20 000 € ont été déduits sur les logements secondaires.

Monsieur Le Maire explique que le livret A n'a pas une variabilité comme on a pu le connaître sur les emprunts qu'on appelait structurés, fixés.

Monsieur Le Maire remercie Madame NOSMAS pour cette présentation.
Il adresse ses remerciements au Directeur des finances et à l'ensemble du service financier pour le travail fait tout au long de l'année afin d'avoir une exécution budgétaire au plus près, ce qui permet un pilotage fin et précis des finances comme des projets de la majorité. Cela permet aussi de construire des budgets sincères et efficaces.
Tout a été dit aussi, il n'a pas grand-chose à rajouter. Si ce n'est que les finances ne s'analysent pas simplement sur des chiffres et des ratios à un moment donné. Il ne faut pas analyser nos finances sur des photos de la situation à un moment mais sur une trajectoire.
La bonne question est donc où en sommes-nous et sur quelle trajectoire ?
Il présente les ourbes des épargnes brutes et nettes

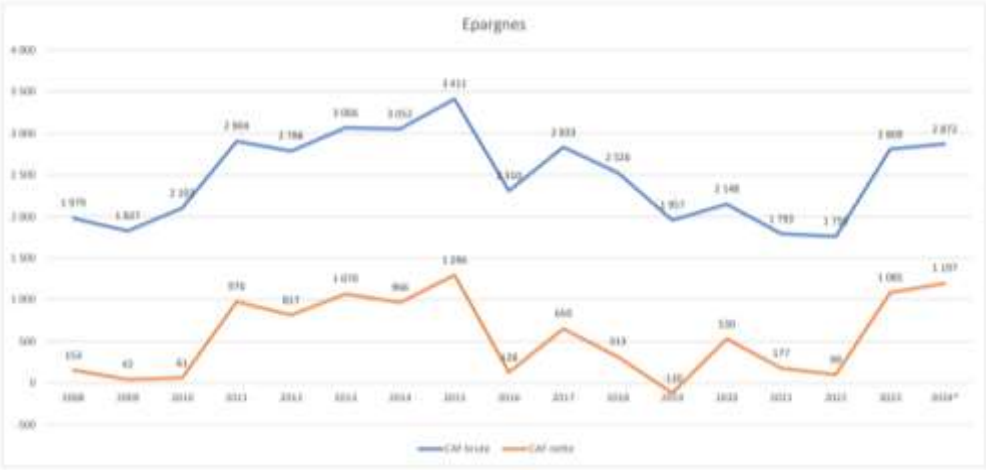

L'épargne évolue depuis 2008. Le montant de la CAF nette était de 966 000 € en 2014.
Avec le changement de municipalité, la CAF nette monte, redescend et en 2019 passe en négatif avec un emprunt de 2,5 millions décaissé le 15 janvier 2020.
Cela remonte à 530 000 € en 2020 (année Covid). Monsieur Le Maire explique que la majorité a récupéré l'excédent du SPANC soit 220 000 €. En 2022, le montant de la CAF nette était de 100 000 € pour remonter à 1 million l'an dernier.
La majorité termine avec 2 millions d'emprunt, un fonds de roulement mobilisé, et une capacité d'autofinancement à plus d'un million. Ce qui lui permet de prévoir des investissements encore cette année. Il souligne que c'est un niveau normal pour une ville comme Marmande. Il ne veut pas faire d'autosatisfaction mais souligne le travail acharné. La majorité a stabilisé et redressé les finances de la ville.

Il projette un histogramme de la structure des dépenses d'investissements

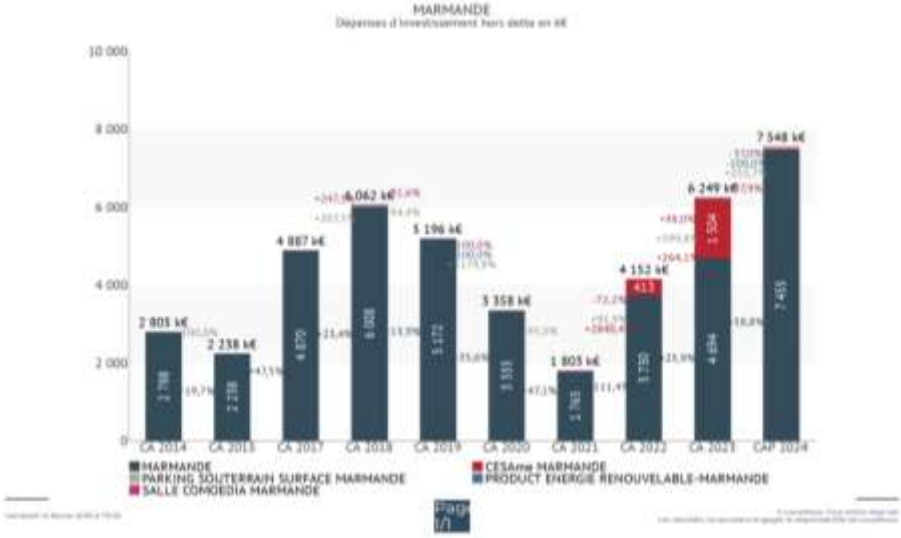

La majorité a investi 7 millions en 2024 pour les Marmandais, pour l'attractivité de Marmande. En 2025, le montant d'investissements sera à hauteur de 6 millions, soit au même niveau qu'en 2023 et ce avec le même taux d'imposition (même si les bases vont probablement augmenter).

La dernière trajectoire concerne l'encours de la dette et de la Capacité de désendettement

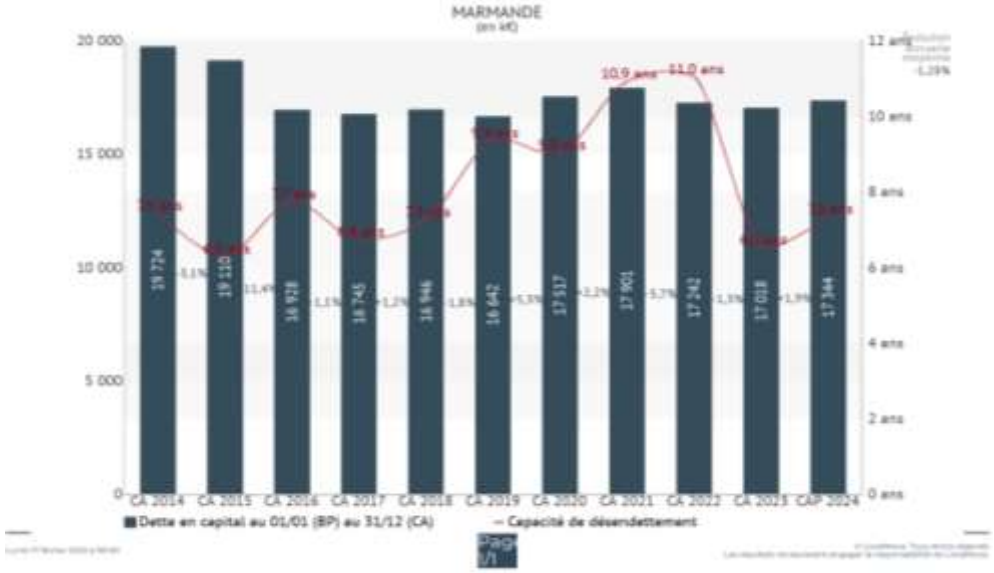

Ces courbes permettent de connaître les trajectoires, les capacités pour les années à venir.
L'emprunt sera limité cette année à 1,8 million.
La majorité va travailler pour garder la capacité d'autofinancement à un bon niveau.
Les trajectoires ont été restaurées. La majorité a investi et ce de façon massive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte qu'un débat sur les orientations budgétaires 2025 a eu lieu conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015, en ce qui concerne le budget principal de la Ville et les budgets annexes du parc de stationnement, de la salle de spectacles Comoedia, du service de production d'énergie renouvelable et de CESAme.
Il précise que le rapport de présentation communiqué aux élus avec la convocation, afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour participer au débat d'orientations budgétaires, est joint à la présente délibération.

*Votants : 31 - Abstentions : 01 (*DUBOURG Jean-Luc) *- Exprimés : 30 – Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°5 - Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Karen Nosmas présente le dossier. Les créances « éteintes » concernent des créances dont le recouvrement ne peut être effectué suite à une procédure de surendettement ou une procédure collective. Elles sont donc purement et simplement effacées par une décision de justice.
La prise en compte de l'extinction d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charges, sachant que le redevable est d'ores et déjà libéré de toute dette par une institution judiciaire. Le recouvrement ne pourra pas être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.
Après vérification des états des créances irrécouvrables produit par le Comptable du Trésor, il convient de se prononcer sur la prise en compte des créances éteintes qui s'élèvent à un montant total de 1 062,77 € selon le document annexé.
L'abandon de ces créances donnera lieu à l'émission d'un mandat de paiement imputé à l'article 6542.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 - Convention de prestation de services dans le cadre de la mise en œuvre d'une commission d'indemnisation amiable

Stéphane Blanchard présente le dossier et donne quelques éléments de contexte.

En septembre 2024, les travaux de restructuration de l'espace public Place Clémenceau, rues Charles de Gaulle, Palais et Abel Boyé s'inscrivent dans un long processus de requalification du centre-ville de Marmande destiné à rénover l'espace public et à favoriser son attractivité commerciale.
Il explique qu'en dépit des mesures déployées sur le chantier par les deux maitres d'ouvrage, la commune de Marmande et Val de Garonne Agglomération (afin de limiter au maximum les nuisances pour les commerçants riverains) il demeure possible que certains d'entre eux aient subi un préjudice en lien avec lesdits travaux.
Une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques a été créée par délibérations concordantes, le 28 novembre 2024 pour Val de Garonne Agglomération, et le 25 novembre 2024 pour la commune de Marmande.
Val de Garonne Agglomération et la commune de Marmande souhaitent recourir à l'association Initiative Garonne pour effectuer l'instruction comptable des dossiers déposés par les commerçants avant leur examen par la commission d'indemnisation amiable
Il s'agit de signer une convention de prestations de services tripartite afin de préciser les conditions et les modalités de l'intervention d'Initiative Garonne.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 - Acquisition de la parcelle EN n° 187 sise 6 rue Charles Baudelaire appartenant à Madame SUBIRADA Maryse

Michel Milhac présente le dossier. Il explique qu'il s'agit d'un dossier classique.
Il est proposé d'acquérir cette maison au prix de 45.000,00 euros.
L'acquisition de cette parcelle et la démolition de la construction permettra de retravailler l'accès à l'ilot Baudelaire et l'espace public. Cette acquisition sera cédée à Domofrance pour que ce promoteur puisse finir son programme immobilier.
Il évoque les deux dossiers suivants qui portent sur l'acquisition de deux autres propriétés.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 - Acquisition de la parcelle EN n° 182 sise 10 rue Charles Baudelaire appartenant à Monsieur AUDOUIN Marcel

Michel Milhac présente le dossier.
Monsieur AUDOIN Marcel a fait part de son souhait de céder la maison dont il est propriétaire, parcelle cadastrée section EN n° 182 sise 10 rue Charles Baudelaire à Marmande.
Il est proposé d'acquérir cette maison au prix de 25.000 €.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Acquisition de la parcelle EN n° 179 sise 16 rue Charles Baudelaire appartenant à Madame MONDIN-BEGOUT

Michel Milhac présente le dossier.

Il informe le conseil municipal du souhait de Madame MONDIN-BEGOUT Odile de céder la maison dont elle est propriétaire, parcelle cadastrée section EN n° 179 sise 16 rue Charles Baudelaire à Marmande.
Il est proposé d'acquérir cette maison au prix de 47 500 €.
L'acquisition de cette parcelle et la démolition de la construction permettra de retravailler l'accès à l'ilot Baudelaire et l'espace public.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Concernant ces trois dossiers Monsieur Dubourg a une question : « Cette volonté d'acquérir ce petit quartier pour éventuellement après pouvoir créer un immeuble. Le montant s'élève ce soir à 117 500 €.
Il souhaite savoir si la majorité a connaissance du montant total de l'investissement.

Il souligne que pour l'instant la commune engage des sommes mais n'en récupère pas.
Lors de la cession cela sera-t-il vendu au prix de l'acquisition ?
Il souligne qu'il y a probablement des dépenses à prendre en compte concernant le foncier.
Tous ces éléments seront-ils pris en compte pour la vente ?

Michel Milhac souligne que l'équilibre sera bien évidemment respecté, la commune gagnera également un peu d'argent.

Monsieur Le Maire souligne que le promoteur Domofrance ne veut acheter qu'un seul bloc.
L'ancienne mandature a acheté une partie, la majorité a poursuivi.
Il souligne que le but est de revendre au prix où la commune a acheté.

Dossier n°10 - Contrat de mandat public avec la SEM 47 pour le projet de réhabilitation de la Maison des Métiers d'Art

Alain Pascal présente le dossier.
A la suite de l'incendie qui s'était déclaré le 19 janvier 2021 dans la maison des métiers d'art, la Commune de Marmande a lancé des études dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment.
La Collectivité a décidé de déléguer les travaux de la maîtrise d'œuvre, de réhabilitation à un Mandataire. La SEM 47 a été désignée pour s'en charger.

Valérie Pérali souligne que la majorité délègue la réalisation de l'ouvrage à la SEM47.
Elle s'interroge : « Pourquoi encore la SEM 47 ? »
« Y-a-t-il eu comme pour le chantier de l'école Jean-Jaurès un départ d'un agent supplémentaire nécessitant à nouveau la sollicitation de la SEM 47 ? Y a-t-il un problème au niveau RH ? D'autre part, les travaux étant en rapport avec l'incendie de 2021, datant déjà de quatre ans, il y a sûrement indemnisation par l'assurance et donc de ce fait peut-être une date butoir. Y-a-t-il effectivement une date butoir pour l'assurance ? Y-a-t-il donc urgence à réaliser ces travaux pour que cela soit fait dans la précipitation par la SEM 47, alors que ce dossier aurait pu être traité par nos services et ce à moindre coût ? »

Monsieur le maire ne voit pas comment ce chantier aurait pu être réalisé à moindre coût par les services de la commune. Il souligne qu'il s'agit d'un long dossier. Il y a effectivement une indemnisation de l'assurance avec une deadline. Il précise que le service des Marchés est en difficultés récurrentes, qu'aujourd'hui passer un marché prendrait plusieurs mois.
Passer par la SEM 47 ne génère pas de surcoût alors qu'avoir un agent dédié en permanence oui. La SEM 47 va gérer le marché, tout un tas de choses comme par exemple la gestion des factures etc. Cela simplifie le suivi. Le coût est largement amorti par l'efficacité.
Il ajoute que la collectivité n'a pas les moyens humains, et le service Marchés ne pouvait pas absorber ce dossier. La majorité en avait été avertie et trouve d'autres solutions.
Il explique que certaines communes ne fonctionnent que comme ça. Ce n'est cependant pas sa volonté.
A la question « Pourquoi la SEM 47 ? » Il répond que c'est un syndicat départemental utilisé par les collectivités du département. La SEM 47 est un partenaire très impliqué.

Jean-Luc Dubourg allait poser un peu la même question.
Il considère que cette option est pratique. Cet organisme va préparer les dossiers, les suivis de chantier. Il s'interroge cependant : « Pour quelle raison ne pas faire appel directement à un architecte du territoire, qui pourrait s'occuper de tous les travaux comme cela se faisait d'habitude ? »

Monsieur Le Maire explique que ce n'est pas la même chose.
L'architecte ne s'occupe pas du marché. Il accompagne dans la réalisation du cahier des charges, dans l'analyse des résultats mais ce n'est pas lui qui va mettre en place le marché. Il rappelle que pour la place Clemenceau, gros chantier, la commune était passée par son service achat, avec un important accompagnement de la maîtrise d'œuvre. Il rappelle que ce n'est ici pas la même chose. Un architecte n'aurait pas fait cette prestation.

Valérie Pérali souhaite connaître la date butoir.
Monsieur Le Maire répond que c'est fin d'année.
Il explique que ce dossier était compliqué. Il fallait déterminer à qui imputer la responsabilité de l'incendie au locataire ou au propriétaire. Il y a eu des batailles juridiques assez conséquentes, y compris avec l'association hébergée qui a mis la collectivité au tribunal.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 / Budget participatif – 4ème édition

Christian Sorin présente le dossier.
Pour cette 4ème édition, 3 projets ont été déposés.
A l'issue du hackathon citoyen, le groupe de travail « Les 4 saisons de la Filhole » a proposé différents projets d'aménagement pour enrichir la plaine de la Filhole. Il a été décidé de mettre au vote de habitants la priorisation des équipements à réaliser :

1. **Un aménagement de convivialité : guinguette**
2. **Aménagement des espaces santé, sport et découverte.**
3. **Aménagement pour les loisirs collectifs**

La majorité a décidé de soumettre au vote des habitants, la priorisation de ces actions dans le cadre du budget participatif. Les opérations de vote ont eu lieu du 2 au 15 décembre sur les lieux habituels à savoir le BIJ (Bureau Information Jeunesse), la Maison des Marmandais, la mairie, le marché. Le dépouillement s'est tenu le 16 décembre. Le projet d'aménagement de l'espace santé, sport et découverte a obtenu la majorité des suffrages.
Il est donc proposé ce soir au conseil municipal d'approuver les résultats du vote de cette quatrième édition du par budget participatif.
Il précise que ce groupe aura pour mission de mettre en œuvre les différentes propositions émises et sera piloté par un binôme élu / technicien.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 12 Subvention de compensation au titre de la mise à disposition d'un agent de la commune de MARMANDE, au profit de l'association UNION MUSICALE

Françoise Verdier présente le dossier.
Dans le cadre de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune au profit de l'association union musicale, il été demandé à la commune d'attribuer une subvention au titre de cette mise à disposition pour un montant de 5784,86 euros pour l'année 2024.
Elle précise que les associations ont maintenant l'obligation de rembourser à la commune le montant de la rémunération, les cotisations, et donc la contribution ou autre charge pour toute mise à disposition.
La commune est obligée de procéder de cette façon sachant que cela n'est absolument pas interdit.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 - Remboursement des recettes affectées par l'annulation du spectacle « Le dictionnaire amoureux de l'inutile » pour grave problème familial invoqué par la Production

F. Verdier explique Le spectacle *« Le dictionnaire amoureux de l'inutile »* par Valentin et François Morel était programmé le dimanche 26 janvier 2025 à 17h au Théâtre Comœdia, dans le cadre de sa saison culturelle 2024/2025.
Le producteur du spectacle, Les productions de l'explorateur, a annoncé le mercredi 22 janvier 2025 devoir annuler et/ou reporter la représentation prévue le dimanche 26 janvier 2025 à Marmande suite à un grave problème familial.
Il convient donc de procéder au remboursement des ventes et ce pour un montant de 6 123 €. La programmation du spectacle est à envisager pour octobre 2025. La commune aura la chance de les recevoir à Marmande.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 - Rétrocession de concession – Cimetière de GRANON

Charles Cillières présente le dossier.
Une concession avait été acquise en 2023 par Monsieur et Madame Borie, qui demandent à la rétrocéder à la commune pour acquérir une cavurne. La commune a donné son accord.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur procède à l'examen des décisions

Décisions :

- Décision n° 2025.025 – 24.01.2025 - AIDE AU CONSEIL REGIONAL - FESTIVAL TEK ART 2025
- Décision n° 2025.026 – 28.01.2025 - Renouvellement Contrat Accompagnement Ville de Marmande Sensibilisation, collecte et valorisation des mégots de cigarettes
- Décision n° 2025.027 – 31.01.2025 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE TELESURVEILLANCE ANNEE 2025 AVEC FTD 84 TELESURVEILLANCE
- Décision n° 2025.028 – 31.01.2025 - Mise à disposition de la salle Bounin au profit de l'association « FORCES MARMANDAISES », à titre gratuit
- Décision n° 2025.029 – 03.02.2025 - Demande de subvention C.A.F. pour l'Accueil Jeunes dans le cadre des Fonds Publics et Territoires
- Décision n° 2025.030 – 04.02.2025 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION ANNEE 2025 avec AQUIPROTEC
- Décision n° 2025.031 – 04.02.2025 - Demande de subvention C.A.F pour les Chantiers Jeunes 2024 du BIJ tempo Jeunes
- Décision n° 2025.032 – 04.02.2025 - Demande de subvention C.A.F. BIJ info Jeunes Soutien évènement « Jeunesse en Fête » dans le cadre des Fonds Publics et Territoires
- Décision n° 2025.033 – 04.02.2025 - Demande de subvention C.A.F. BIJ info Jeunes Soutien évènement « culture Urbaine embellissement urbain » dans le cadre des Fonds Publics et Territoires
- Décision n° 2025.034 – 10.02.2025 - Contrat d'abonnement : utilisation du service DICT.fr avec la SAS SOGELINK

Valérie Pérali a une remarque concernant la décision n°2025.025 concernant le festival Tek Art. Suite à sa demande lors du dernier conseil municipal, elle souhaitait remercier Madame Verdier qui lui a transmis le budget de ce festival qui s'élève à 103 542 € et dont la part d'autofinancement pour la ville est de 72 000 €.
Le groupe d'opposition de Madame Pérali considère qu'à ce prix-là beaucoup trop de Marmandais, notamment des jeunes, ignorent encore l'existence de ce festival.

Elle a une question concernant la décision n°2025.026 le renouvellement de contrat de collecte et valorisation des mégots. Elle relève la somme de 3 438 € TTC par an pour la collecte des mégots. Comme il s'agit d'une démarche écologique, elle demande si des subventions existent ?

Séverine Chastaing explique que la commune a contractualisé avec la société Alcom par convention. Cet organisme éco collecteur reverse à la collectivité une subvention globale à l'année calculée en euros par habitant. L'année dernière, une délibération autour de 25 ou 26 000 € de reversement de contribution a été proposée. Cette subvention est réutilisée sur la récupération des mégots, soit par l'achat de cendriers de poche. Cela permet de financer des actions déjà existantes et des nouvelles.

Françoise Verdier souhaite faire un commentaire par rapport au festival Tek art.
Elle précise qu'il ne faut pas prendre le montant tel quel. Elle souligne que plusieurs dépenses sont comptées comme par exemple pour la ligne de 72 236 € : une partie dépend du Comoedia, de la programmation. Pour la ligne de 25 000 € sur les charges de personnel : il s'agit d'une partie du salaire de Loic Rabache, de Carole Evrard et aussi de l'alternant. Si on fait le total de tous ces éléments cela coûte véritablement à la mairie, entre 30 000 € et 35 000 €.

Valérie Pérali demande des précisions concernant les 72 000 € d'autofinancement. Françoise Verdier explique qu'une partie vient du Comoedia et quand on regarde la totalité de la répartition le coût final pour la commune de Marmande se situe entre 30 et 35 000 €. C'est un recensement de l'ensemble des charges et des recettes liées au festival que demande le Conseil Régional. Le document (transmis à Madame Pérali et signé de Monsieur Le Maire) permet de solliciter auprès du Conseil régional une subvention de 7000 €. 15 000 € sont dédiés à la fameuse journée professionnelle. Le Conseil Régional participe au défraiement des personnes qui se déplacent dans le cadre de cette journée.

Martine Calzavara a une remarque concernant Alcom. Elle souligne qu'à l'angle de la résidence de l'Esplanade la rue est couverte de mégots (à l'angle rue Bayle de Seyches, rue Labat).

Monsieur Le Maire a reçu des questions écrites.

Il reprend la question du groupe Marmande Avenir :
« Comme nous tous, vous savez que l'hôpital de Marmande est le premier employeur de la ville et un élément majeur de son attractivité. Dans un article de presse du 15 janvier 2025, des usagers du CHIC Marmande-Tonneins déplorent que la Maison médicale de garde (MMG) ne soit toujours pas, trois ans après son ouverture, agréée par l'ARS. Mais peut-on parler d'ouverture dans la mesure où la structure n'est pas reconnue, alors qu'elle accueille 20 à 35 patients par jour et qu'elle soulage ainsi les urgences, sans être ouverte officiellement ? Pouvez-vous nous préciser quels leviers avez-vous mis en œuvre pour inverser cette situation en tant que maire de la ville et président en alternance du Conseil de surveillance de l'hôpital ? D'autre part, le départ prochain du directeur du CHIC Marmande Tonneins laisse planer un doute sur un successeur de plein exercice. Pouvez-vous nous donner votre position par rapport à la nouvelle direction de l'hôpital ? Souhaitez-vous une direction commune avec un autre établissement ou une direction indépendante comme c'était le cas jusqu'à présent ? Vous le savez également, le problème du stationnement autour de l'hôpital est récurrent. Il pénalise les Marmandais qui viennent en consultation, ceux qui visitent leurs proches, le personnel hospitalier. Et il porte également préjudice au laboratoire d'analyses car les patients ont du mal à se garer. Avez-vous, enfin, un projet de parking pour le centre hospitalier ? Enfin, des soignants nous ont interpelés sur la rémunération des médecins plus importante à Langon qu'à Marmande, notamment au niveau des gardes, de même que l'embauche contractualisée des médecins pour 6 mois, sans obligation de rester à l'hôpital de Marmande. Ces deux éléments pourraient fragiliser ou le font déjà peut-être la pérennité de certains services. Une stratégie pour éviter cette situation a-t-elle été mise en place avec les instances concernées pour éviter ce problème dans un établissement qui nous concerne toutes et tous ?

Monsieur Le Maire explique que la maison médicale est une association, l'association Glamour portée par des médecins libéraux. Elle est en charge de la gestion de cette structure. L'association Glamour doit d'une part renouveler sa structuration et d'autre part déposer un dossier d'agrément de reconnaissance auprès de la direction départementale de l'agence régionale de santé.
Il précise que l'association a été créée en 2010 lors de la première tentative pour faire fonctionner une maison médicale de garde à Marmande.
Suite à la relance du projet un nouveau président a été élu. Le rôle du centre hospitalier est de mettre à disposition des locaux. C'est ce qui est fait les jours de permanence, les samedi, dimanche et jours fériés contre un loyer.
Comme le CHIC manque de place, les locaux sont aussi utilisés les autres jours comme centre de dépistage, d'information, de diagnostic.
Monsieur Le Maire explique que l'action qui lui incombe, est d'inciter l'association à renouveler son agrément, et d'inciter l'ARS à accorder cet agrément, en attirant son attention sur l'importance de cette maison médicale de garde.
Il souligne : à noter quand même que tous les médecins ne prennent pas leur garde dans cette maison médicale. Il faut savoir que le conseil de surveillance n'est plus le conseil d'administration et qu'avec la loi dite Bachelot, la loi HPST, le conseil d'administration est devenu le conseil de surveillance. L'ARS a la tutelle sur le directeur.

Concernant La deuxième question portant sur le départ à la retraite du directeur, Monsieur Le Maire souhaite tout comme Monsieur Dante Rinaudo que la direction reste indépendante. Et c'est ce qu'il a exprimé dans les démarches qu'il a entamés en ce sens.
Il souligne que ce n'est pas gagné et qu'il faudra tous continuer à se battre.

Concernant le problème du stationnement autour de l'hôpital, Monsieur Le Maire rappelle qu'il a à de nombreuses reprises souligner que c'était un avantage mais aussi un inconvénient d'avoir un hôpital en centre-ville.
Les possibilités de stationnement sont très limitées. Il y a bien le parking Rhin Danube mais des agents du service hospitalier qu'il connaît personnellement lui ont dit que c'était trop loin.

Après étude, l'unique possibilité de parking est le foncier de la SNCF qui est de l'autre côté du boulevard.
Monsieur Le Maire avait dit ici même en conseil municipal qu'il souhaitait se porter acquéreur de ce foncier et que l'EPF avait été mobilisée en ce sens.
La majorité est en discussion avec la SNCF. Il rappelle juste que c'est plus compliqué avec cette entité et que cela est long.
Il rappelle que quand Val de Garonne a voulu acheter le foncier pour la mise en place du PEM, cela a nécessité beaucoup de réunions avec de nombreux intervenants.
Il souligne qu'un déclassement bloque encore. Il a cependant la chance d'avoir une relation assez directe avec l'immobilier SNCF qui a pris ce dossier.
Il reconnaît que cela dure. Une fois cette étape dépassée la majorité verra comment appréhender le stationnement à l'hôpital.
Il précise qu'il ne pense cependant pas que c'est obligatoirement à la commune de porter intégralement financièrement la mise en place du stationnement pour l'hôpital de Marmande.
C'est un bel établissement auquel tout le monde tient mais ceci étant dit, la ville n'a pas vocation à porter le financement d'un parking pour l'hôpital.
Il tient à rappeler que le parking de la Filhole existe et est une possibilité.
Il explique qu'une navette gratuite tourne toute la journée et passe devant l'Hôpital, navette que l'on peut arrêter à la demande.
Bien évidemment s'il s'agit d'une urgence cela ne va pas marcher mais pour une consultation c'est une possibilité.
Monsieur Le Maire a demandé à placer une publicité à ce sujet dans le Hall de l'hôpital.
La majorité a pour projet la mise en place d'un abri bien identifié pour que les gens puissent localiser la présence de cette navette, faire ainsi que cet outil existant puisse mieux être utilisé.

S. Borderie précise que les agents rencontrent moins de difficultés en termes de stationnement depuis plusieurs années.

En effet, ils travaillent actuellement sur un cycle de 12 heures. Elle explique qu'il y a quelques années les agents travaillaient sur des cycles de trois heures. Au moment de la relève notamment l'après-midi, il y avait un temps où tous les agents se retrouvaient sur l'hôpital.
Ce qui suscitait une problématique au niveau du stationnement.
Aujourd'hui tous les soignants, infirmiers, aides-soignants, et agents hospitaliers travaillent en 12 heures. Il existe par ailleurs un parking pour les services techniques derrière l'établissement.
Elle souligne qu'aujourd'hui concernant les agents du centre hospitalier le stationnement est moins problématique qu'il y'a quelques années du fait de la nouvelle organisation des soins.

Jean-Luc Dubourg demande quelles pourraient être les conséquences si l'hôpital n'obtenait pas gain de cause et pas de remplacement de son directeur.
Monsieur Le Maire explique que notre hôpital serait un hôpital de « seconde zone » relégué uniquement à de la gériatrie

Jean-Luc Dubourg a également transmis une question :
« Depuis votre élection en 2020, les commissions de pôle que vous nous proposez pour étudier et prendre acte des dossiers sont vides de sens. Pour quelles raisons vous maintenez ces commissions ? »

Monsieur Le Maire explique que les délibérations doivent être vues et validées en commission C'est la loi.
Il tient à cela. Le travail initié par les élus et techniciens peut selon lui y être enrichi par d'éventuelles remarques notamment de l'opposition. Les commissions sont le moment qui le permet.
Il souligne que ce n'est pas parce que c'est un travail en co-gestion que des projets ne peuvent être portés communément.
Il va essayer de donner plus de corps aux commissions.

\- - - - - - - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 23 heures 25.

La Secrétaire de séance,
Séverine CHASTAING

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET